

**PROCES - VERBAL 1/2026**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 4 MARS 2026**

**A LA SALLE PULLIERANE**

**SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
<b>Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025</b>	<b>2</b>
<b>1. Communications</b>	<b>2</b>
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	3
1.1.2 Lettres et pétitions	4
1.1.3 Communications de la Municipalité	7
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	7
<b>2. Ordre du jour</b>	<b>8</b>
2.1 Commission pour l'étude du postulat 02-2025 « Pour une analyse stratégique de l'utilisation de la LPPPPPL pour la Commune de Pully » de M. David Contini	8
2.2 Préavis 01-2026 Rétribution de syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031	10
2.3 Préavis 02-2026 Création d'une association de communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vify (AGEV) Approbation des status	17
2.4 Préavis 03-2026 Chantemerle - Réaménagement de l'esplanade et Extension de la zone de rencontre Crédit d'investissement demandé CHF 1'290'000.00	19

2.5	Préavis 04-2026 Réseau vivant - Présentation de la stratégie Municipale pour le maintien et le développement de la biodiversité et de sa première phase de déploiement	35
2.6	Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles	37
2.6.1	Postulat 06-2024 « L'étude et l'élaboration d'un plan financier à 5 ans en vue d'une hausse du plafond d'endettement ainsi que la cession d'actifs de la fortune communale ou de toutes autres mesures destinées au financement des investissements » de M. Stephan Margelsich - Séance du 25 septembre 2024	37
2.6.2	Motion 02-2025 « Pour un développement harmonieux de la commune De Pully » de MM. Jean-Marc Duvoisin et Roland du Bois - Séance du 2 avril 2025	38
2.6.3	Interpellation 17-2025 « Mise en place d'un service de médiation administrative communale à Pully - coûts, enjeux et perspectives » de Mme Tânia Gazzola - Séance du 10 décembre 2025	38
2.6.4	Interpellation 18-2025 « Transparence et rôle de la commune dans le classement du patrimoine bâti » de Mme Tânia Gazzola - Séance du 10 décembre 2025	38
2.7	Propositions individuelles	39
2.7.1	Postulat 01-2026 « Déplacer et développer le marché de Pully » M. Bertrand Yersin et consorts	39
2.7.2	Postulat 02-2026 « Création d'un cimetière animalier à Pully Mme Lena Yersin	41
2.7.3	Interpellation 01-2026 « Pataugeoire deu Parc Guillemin » M. Roland du Bois	42
2.7.4	Interpellation 02-2026 « Interpellation à la DUE concernant les terres polluées au Collège Principal » Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer	43
2.7.5	Interpellation 03-2026 « Chantemerle Nord - Suites données aux expertises relatives à la qualité de l'air » Mmes Tânia Gazzola et Krine Hirsch-Lorenz	43
2.7.6	Interpellation 04-2026 « Parkings du port et de la piscine de Pully » M. Gérald Cuche	44
2.8	Divers	44

**Le Président :**

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous invite à prendre place.

Au nom du Bureau et de moi-même je vous souhaite une cordiale bienvenue pour ce premier conseil de cette année 2026, qui nous offre déjà quelques senteurs printanières.

Je vous propose de passer tout de suite aux opérations préliminaires, en vue de permettre la tenue de notre séance.

**Excusés :**

Mmes Valentine Cardis, Cynthia Früh, Cynthia Illi, Line Zolliker MM. Fabien Borel, Olivier Constantin, Pierre-Marie Favre, Nicolas Leuba, Marco Torti, Théodore Savary

**Retard :** Mmes Odile Cuénoud González, Melissa Cardis, Céline Gandar, M. Rihab Hammami

**Absente :** Sophie Cuendet du Roy

Chers membres du Conseil, vous voilà désormais bien habitués à notre système de vote électronique, vous avez bien sûr été attentifs au numéro de boîtier correspondant à votre nom. N'oubliez pas d'appuyer deux fois sur la petite porte afin que votre présence soit bien prise en compte.

Petit rappel, en fin de séance, je vous serai reconnaissant de bien vouloir rapporter votre boîtier aux scrutateurs qui se trouvent au fond de la salle.

Je me tourne à présent vers à notre secrétaire Mme Francine Medana qui va maintenant procéder aux opérations d'appel.

**Le Président :**

Nous sommes actuellement 83 présents, selon l'art. 59 de notre règlement, il nous faut la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 51 personnes au minimum, je constate avec plaisir que le quorum est atteint

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 30 janvier 2026, soit largement dans le délai réglementaire de 3 semaines avant la présente séance.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public, que je remercie chaleureusement pour leur présence ce soir, ainsi qu'aux membres du Comité de l'Association du personnel communal.

Je profite également de ce moment, il n'est pas là ce soir, mais je tiens à saluer et remercier M. Thomas Cramatte, du Courrier Lavaux-Oron-Jorat, qui suit régulièrement nos travaux, ainsi que le journal, pour la couverture des élections communales, et, en particulier, pour le travail conséquent réalisé dans l'édition du jeudi 12 février, avec l'interview de l'ensemble des candidates et candidats des différentes municipalités de notre région.

Je salue M. le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, accompagnés des représentants de l'administration communale, que je remercie ici pour leur important engagement et qui soutiennent nos débats en coulisse.

Je remercie également notre technicien du son, M. Matthieu Dromelet, fidèle au poste et qui parvient à chaque séance à rendre parfaitement audible nos débats et parfois même, mes propres maladresses, ainsi que nos deux huissiers, M. Ovidio Clemente et M. Joao da Silva. Tous trois nous réservent toujours un accueil impeccable et veillent au bon déroulement de nos séances.

J'en viens au procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 qui vous a été adressé par courriel le lundi 23 février. Je remercie notre secrétaire, Mme Francine Medana, qui fait un important travail de transcription et de rédaction.

Est-ce qu'un membre du Conseil concernant ce procès-verbal aurait des remarques, des questions, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ?  
Tel n'est pas le cas, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

## **1. COMMUNICATIONS**

### **1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

En préambule, je me permets de vous donner lecture d'une lettre adressée par Mme Katia de la Baume, présidente du Conseil communal de Savigny, au nom de son Bureau.

« Monsieur le Président,

Suite aux événements de Crans-Montana survenus dans la nuit du 1er janvier, c'est avec une profonde tristesse que nous avons suivi les drames touchant les familles et proches de victimes de la Commune de Pully. En tant que commune voisine, au nom de la population de Savigny, nous souhaitons adresser aux habitantes et habitants de Pully, et plus particulièrement aux proches et familles des victimes, nos condoléances les plus sincères ainsi que nos vœux chaleureux pour le rétablissement et l'avenir des victimes blessées.

« Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre profonde sympathie. »

Je remercie ici la Commune de Savigny pour leur message.

Je souhaite associer à ces mots notre Conseil communal, pour les habitantes et habitants de la ville de Pully et de ses proches voisines.

Nous adressons toute notre compassion aux familles et aux proches qui ont perdu un être cher. Nous pensons aussi aux personnes blessées dans leur chair, qui doivent désormais trouver la force de se reconstruire, ainsi qu'à celles et ceux qui ont été profondément atteints dans leur âme pour avoir vécu cet événement.

À toutes ces personnes, nous souhaitons témoigner notre soutien et, si cela est possible, leur adresser un petit signe d'espérance, un sourire discret qui puisse les accompagner sur le chemin douloureux qu'elles traversent.

Dans de telles circonstances, il est toujours difficile de trouver les mots justes. C'est pourquoi je vous prie de vous lever et d'exprimer simplement notre solidarité en observant une minute de silence. Je vous remercie.

Je souhaite également remercier la Municipalité, notre administration communale, nos églises ainsi que les directions des établissements scolaires pour l'engagement et le soutien qu'ils ont su apporter dans ces moments difficiles. Dans l'urgence, chacun à son niveau a contribué à entourer, écouter et accompagner les personnes touchées. Cet élan de solidarité au sein de notre communauté a été précieux et mérite d'être salué.

### **1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

#### **Mardi 16 décembre 2025**

J'ai eu le plaisir de participer à la Fête et Dîner de Noël du Club des Aînés de Pully-Paudex, à l'invitation du comité et de son président, Jean-Robert Chavan.

Je n'ai pas pu assister au culte à l'église du Prieuré, mais j'ai rejoint les aînés pour le repas à la Maison Pulliérane, servi avec beaucoup de générosité par les bénévoles, que je remercie vivement.

Nous avons assisté à la chantée de Noël des classes des écoles de Pully. Voir tous ces élèves réunis sur l'estrade était impressionnant. Et je tiens à féliciter les enseignantes, enseignants et accompagnants : faire chanter et tenir en place autant de jeunes élèves, ici sur cette scène, est un vrai défi !

Un très beau moment intergénérationnel, chaleureux et convivial.

Merci encore au comité, à son président, aux bénévoles et aux classes pour cette belle fête.

#### **Jeudi 18 décembre 2025**

Dans le cadre de mes représentations, j'ai eu le plaisir de participer, à l'invitation de la Municipalité, à l'accueil du président de la Confédération, Guy Parmelin, lors de son passage à Oron-le-Châtel.

J'étais accompagné de notre municipal Jean-Marc Chevallaz et de Madame Céline Dillner, municipale de Paudex que l'on a pris en stop en passant.

De nombreuses autorités et personnalités étaient présentes, mais l'événement est resté fidèle à l'esprit vaudois : simple, chaleureux et accessible.

Nous avons ainsi pu profiter pleinement de ce moment convivial en toute sérénité, puisque nous étions sous la parfaite conduite de notre huissier, Ovidio Clemente.

#### **Lundi 12 janvier 2026**

Toujours dans les événements institutionnels, le lundi 12 janvier a eu lieu le tirage au sort des listes pour les élections du Conseil communal et de la Municipalité.

Il s'est déroulé en présence de M. Stéphane Chevalier, de M. Sébastien Cornu, ainsi que des présidentes et présidents de partis et de groupes.

La main innocente chargée du tirage était la mienne, sous l'œil particulièrement attentif des représentants présents. Les capsules jaunes des œufs Kinder nous ont été particulièrement utiles, je remercie d'ailleurs l'administration d'avoir consenti au sacrifice du chocolat afin de garantir un tirage parfaitement transparent et incontestable.

Le hasard a donc fait son œuvre, nous verrons bientôt s'il aura été favorable aux candidates et candidats de vos partis respectifs.

Je fais là un petit détour : permettez-moi un mot concernant l'organisation des élections du 8 mars, qui auront lieu dans quatre jours. Il s'agit d'un moment fondamental de notre vie démocratique et, plus particulièrement, de la responsabilité de notre Conseil.

Les 70 scrutatrices et scrutateurs nécessaires au bon déroulement du dépouillement ont finalement pu être réunis, et je vous en remercie.

Cela a toutefois nécessité de nombreux rappels ainsi qu'un engagement important du Bureau, allant jusqu'à solliciter les nouveaux candidats aux élections.

Pour un moment aussi essentiel, nous pouvons sans doute espérer, à l'avenir une mobilisation plus spontanée. Petite parenthèse refermée !

### **Mercredi 4 février 2026**

Le mercredi 4 février a eu lieu la pose de la première pierre de l'extension du Collège Principal. J'ai eu le plaisir d'y retrouver nombre d'entre vous pour ce moment important dans le développement scolaire de notre Commune.

La cérémonie, marquée notamment par la mise en place d'une capsule temporelle dans les fondations, a souligné l'importance de cet investissement pour les générations à venir. Nous avons pu aussi apprécier le joli coup de pelle de notre syndic, Gil Reichen, ainsi que celui de nos municipaux Lucas Girardet et Jean-Marc Chevallaz, sous le regard attentif de l'architecte.

### **Mardi 24 février**

Le mardi 24 février, j'ai pris part à la présentation du rapport annuel 2025 du SDIS Ouest-Lavaux, à l'invitation de son commandant, Sébastien Baehler.

Je relève que cet événement s'est tenu en présence du Conseiller d'État, M. Vassilis Venizelos accueilli entre autres par Patrick Sutter, président du Comité Directeur.

Lors de cette présentation, j'ai été particulièrement impressionné par l'engagement des nombreux pompiers volontaires qui composent ce service. Les interventions sont souvent exigeantes, parfois complexes, et ces femmes et ces hommes s'investissent avec rigueur et disponibilité au sein du Service de Défense Incendie et de Secours, en parallèle de leur activité professionnelle.

Cet engagement représente un investissement considérable au service de notre communauté, et le travail remarquable qu'ils accomplissent mérite d'être pleinement reconnu.

### **Mardi 3 mars**

Hier soir a eu lieu la cérémonie de remise des Mérites sportifs de la Ville de Pully. Plusieurs disciplines ont été mises à l'honneur, notamment le basket, le judo ainsi que la Gym de Pully.

Cette soirée n'a pas seulement récompensé des performances sportives, mais aussi l'engagement de personnes qui donnent beaucoup de leur temps pour la vie associative. Je pense notamment aux bénévoles qui s'investissent dans l'encadrement des jeunes et dans le fonctionnement administratif des clubs, avec passion et générosité.

La soirée a également été ponctuée de magnifiques intermèdes proposés par l'École de cirque de Lausanne-Renens, offrant un très beau mélange de performances à la fois sportives et artistiques.

## **1.1.2 LETTRES ET PETITIONS**

### **Pétition**

Une pétition citoyenne intitulée « Prolongement de la piste cyclable sur l'avenue C. F. Ramuz à Pully », de M. Alexis Ziegler et forte de 186 signatures a été remise au Bureau lors de sa séance du 28 janvier 2026.

Le Bureau a estimé qu'elle relevait de la compétence de la Municipalité et l'a donc transmise à celle-ci. La Municipalité en a pris acte lors de sa séance du 11 février 2026 et l'a adressée à la Direction des travaux et des services industriels pour examen.

## **Lettres**

### **1) M. Remo Kuonen a adressé un courrier au Bureau du Conseil communal en date du 2 décembre 2025.**

Le Bureau en a pris bonne note. Toutefois, j'ai omis d'en donner lecture lors de notre séance du 10 décembre dernier. Je prie M. Kuonen de m'excuser pour cette omission et je me permets de me rattraper ce soir. Je vous donne lecture de son courrier.

« Organisation des séances du Conseil communal

À de nombreuses reprises ces derniers temps, les séances du Conseil communal ont tendance à se prolonger, voire à s'éterniser pour s'achever, parfois, même tôt le lendemain matin. Les soirées où les débats s'achèvent à plus de 23h00, voire au-delà, ne se comptent bientôt plus.

Loin de moi l'idée de fustiger la présidence ou le Bureau de notre Conseil, mais il serait peut-être opportun d'envisager un mode de fonctionnement plus approprié pour éviter un certain désintérêt des débats, en particulier lorsqu'ils sont trop tardifs. Beaucoup de conseillers ne sont pas à la retraite. Ils ont des activités professionnelles qui doivent évidemment être prioritaires le lendemain matin. De ce fait, le temps de récupération et de sommeil étant fortement réduit, ils n'ont plus vraiment du temps à consacrer aux échanges informels souvent constructifs et rassembleurs dans la salle des pas perdus après les séances.

Par ailleurs, à l'occasion des repas organisés en juin et en décembre, après le conseil, ils sont également démotivés pour établir et entretenir des relations avec les autres membres du Conseil et pour prolonger les échanges souhaitables et toujours utiles à la recherche de l'intérêt collectif. Or, cette occasion particulière devrait précisément constituer un moment privilégié permettant des relations constructives, formatrices, utiles et conviviales au-delà des appartenances partisans, de rechercher d'éventuels compromis, des accommodements, des améliorations ou encore des ajustements sur des objets à discuter au profit de toutes les Pulliérans et de tous les Pulliérans.

Alors, compte tenu d'une certaine insatisfaction et de, parfois, l'agacement qui pourrait se manifester, je souhaite soumettre à la réflexion de la direction de notre Conseil les interrogations suivantes :

- Serait-ce envisageable, par exemple, d'avancer l'heure du début des séances ?
- Serait-ce envisageable, par exemple, de planifier systématiquement une séance par mois ? Cela n'offrirait-il pas plus de souplesse à la Municipalité pour planifier la présentation des préavis à soumettre ? Cela n'offrirait-il pas plus de disponibilité pour l'examen des propositions individuelles ?
- Ne faudrait-il pas dans tous les cas éviter d'annuler une séance planifiée ?
- Ne faudrait-il pas développer des procédures écrites, par exemple en réponses à des interpellations ou des postulats ?
- Ne faudrait-il pas fixer un ordre du jour prédéterminé pour les séances du mois de juin et de décembre qui sont suivies d'un repas favorisant les relations interpartis et offrant un moment de détente ? Ne devraient-elles pas systématiquement être uniquement réservées à l'examen des comptes et du budget respectivement ?
- Ne faudrait-il pas, s'interroger, si la limitation des ordres du jour des séances de juin et de décembre n'est pas possible, sur l'opportunité et la véritable utilité de réunir les

membres du conseil autour d'un repas organisé à des heures indues (à plus de 22 heures) ? Il semble en effet, et cela de manière parfaitement compréhensible, qu'un certain nombre de membres du Conseil finit par renoncer à y participer en raison de l'heure trop tardive et de leurs obligations du lendemain.

Il semble en effet, et cela de manière parfaitement compréhensible, qu'un certain nombre de membres du Conseil finit par renoncer à y participer en raison de l'heure trop tardive et de leurs obligations du lendemain.

Sur la base de l'art. 66 al. 1 lettre a, j'invite le Bureau à une réflexion sur ces questionnements et, éventuellement, à proposer des adaptations dans l'organisation de nos séances de Conseil, si possible avant la fin de cette législature.

L'objectif est de détendre et d'enrichir les échanges et les relations entre, d'une part les représentants de la Municipalité et, d'autre part, entre les membres et les divers groupes du Conseil communal.

Président du groupe de l'Union Pulliérane

Remo Kuonen »

Je remercie M. le Conseiller Kuonen pour ses réflexions.

Le Bureau a pris en considération les éléments soulevés, et certaines mesures sont d'ores et déjà mises en œuvre, notamment la transmission écrite en amont des réponses aux interpellations et postulats.

Je prends un peu d'avance, s'agissant par exemple de notre séance du 24 juin, il est d'ores et déjà entendu qu'elle ira à l'essentiel. Nous nous concentrerons sur le rapport de gestion, les comptes ainsi que les rapports des différentes commissions et entités concernées.

Du côté du Conseil, et compte tenu qu'il s'agira de notre dernière séance de législature, j'invite d'ores et déjà les conseillères et les conseillers à faire preuve de retenue dans l'usage du droit d'initiative, qu'il s'agisse de postulats, motions ou interpellations, sachant qu'une nouvelle législature s'ouvrira prochainement.

## **2) Affaire Borno**

Je reviens brièvement sur les nombreuses sollicitations de M. Borno que plusieurs conseillères et conseillers ont reçues de sa part.

Le Bureau a transmis aux présidents de groupe et de parti la réponse adressée à M. Nicolas Borno concernant son différend relatif aux permis de construire sur la parcelle n° 1673, avenue de Rochettaz.

Dans cette réponse, datée du 5 février 2026, le Bureau rappelle que le Conseil communal, en tant qu'autorité législative, ne dispose d'aucune compétence pour intervenir dans des décisions administratives individuelles en matière de permis de construire, celles-ci relevant exclusivement de la Municipalité, voire des autorités judiciaires compétentes.

Conformément au principe de séparation des pouvoirs, le Bureau a donc indiqué qu'il ne pouvait donner suite à ces demandes et a considéré ce point comme clos sur le plan institutionnel.

Une copie de cette réponse a également été transmise au préfet, M. Cédric Alber.

Nous estimons ainsi avoir répondu de manière complète à l'intéressé.

### 1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Vous avez trouvé sur vos tables cinq communications de la Municipalité :

**Communication 01-2026**

Crédit d'étude pour participation au projet de réalisation d'un portail de cyberadministration intercommunal vaudois

**Communication 02-2026**

Crédit d'études pour l'assainissement et mesures de conservation pour la valorisation du Musée de la Villa romaine

**Communication 03-2026**

Bouclément du préavis N° 03-2023 - Construction d'un bâtiment scolaire modulaire en bois à Chantemerle Nord

**Communication 04-2026**

Bouclément du préavis N° 16-2022 - Complexe scolaire et église de Chantemerle

**Communication 05-2026**

Gestion de crise et mesures en matière de protection incendie dans les bâtiments publics suite à l'événement de Crans-Montana

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

Je remercie la Municipalité pour la transmission de ces communications.

### 1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

#### 1) Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles

Concernant les interpellations, comme convenu lors de notre dernier Conseil, les réponses de la Municipalité vous ont été transmises sept jours avant la séance, en même temps que les différents documents de préparation pour la séance.

Cette nouvelle manière de procéder vous permet de prendre connaissance des réponses en amont et contribue également à un déroulement plus efficace de nos débats.

Dès lors, en plénum, les échanges porteront uniquement sur d'éventuelles questions complémentaires en lien avec les réponses reçues.

- **Réponse au postulat 06-2024** de M. Stephan Margelisch déposé lors de la séance du 25 septembre 2024

« L'étude et l'élaboration d'un plan financier à 5 ans en vue d'une hausse du plafond d'endettement ainsi que la cession d'actifs de la fortune communale ou de toutes autres mesures destinées au financement des investissements »

- **Réponse à la motion 02-2025** déposée par MM. Jean-Marc Duvoisin et Roland du Bois lors de la séance du Conseil du 2 avril 2025

« Pour un développement harmonieux de la commune de Pully »

- **Réponse à l'interpellation 17-2025** déposée le 10 décembre, par Mme Tânia Gazzola  
« Mise en place d'un service de médiation administrative communale à Pully - coûts, enjeux et perspectives »

- **Réponse à l'interpellation 18-2025** déposée le 10 décembre, par Mme Tânia Gazzola  
« Transparence et rôle de la commune dans le classement du patrimoine bâti »

Ces réponses aux postulats, motions et interpellations seront traités sous le point 6 de l'ordre du jour.

## **2) Propositions individuelles**

Nous avons reçu pour cette séance :

2 postulats et 4 interpellations

- **Postulat 01-2026** déposé le 30 janvier de M. Bertrand Yersin et consorts

« Déplacer et développer le marché de Pully »

- **Postulat 02-2026** déposé le 15 février de Mme Lena Yersin

« Pour la création d'un cimetière animalier »

- **Interpellation 01-2026** déposée le 15 février, par M. Roland du Bois

« Mise en conformité pataugeoire Parc Guillemin »

- **Interpellation 02-2026** déposée le 27 février, par Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer

« Interpellation à la DUE concernant les terres polluées au Collège Principal »

- **Interpellation 03-2026** déposée le 27 février, par Mmes Tânia Gazzola et Karine Hirsch-Lorenz Blarer

« Chantemerle Nord - Suites données aux expertises relatives à la qualité de l'air »

- **Interpellation 04-2026** déposée le 2 mars, par M. Gerald Cuche

« Parkings du port et de la piscine de Pully »

Ces propositions individuelles seront traitées sous le point 7 de l'ordre du jour

## **2. ORDRE DU JOUR**

### **Le Président :**

Exceptionnellement, et cela mérite d'être souligné, l'ordre du jour sera maintenu tel qu'il vous a été transmis. Aucune modification n'est à signaler

### **2.1 Commission pour l'étude du postulat 02-2025 « Pour une analyse stratégique de l'utilisation de la LPPPL par la Commune de Pully » De Monsieur David Contini**

J'invite Mme Muriel Thalmann, Présidente de la Commission, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

### **Mme Muriel THALMANN :**

La Commission s'est réunie le 23 février et étaient présents pour la Municipalité Mme Lydia Mamejan accompagnée de M. Julien Guillaume.

Après la présentation du postulat, la conseillère municipale a présenté les raisons pour lesquelles la Municipalité n'a pas pu faire usage du droit de préemption jusqu'à aujourd'hui, pour les raisons suivantes :

- le manque de rentabilité des objets soumis au droit de préemption, la situation financière délicate de la ville de Pully ;
- les refus récents du Conseil communal d'adopter des projets qui prévoyaient entre autres la construction de LUP ;
- la possibilité de recourir à d'autres instruments qui ne nécessitent pas d'investissements financiers de la part de la Municipalité, tout en obtenant la construction de LUP ;
- le manque d'opportunités des objets vendus se trouvant souvent en zone de moyenne densité ;
- la nécessité de procéder en priorité aux rénovations énergétiques du patrimoine de la Ville ;
- un délai de quarante jours, considéré comme extrêmement court.

Après discussion, la commission a été finalement unanime pour vous inviter à accepter le postulat, à l'accepter de manière partielle, c'est à dire en ne prenant en considération que les points 1 et 2 du postulat.

**Le Président :**

Je me tourne vers le postulant, M. le Conseiller Contini, afin de lui demander formellement s'il confirme son accord avec une prise en considération partielle de son postulat, limitée désormais aux seuls points 1 et 2, tels que présentés dans le rapport.

**M. David CONTINI :**

Oui.

**Le Président :**

Merci, M. Contini.

Le postulant invite la Municipalité à :

- étudier les opportunités concrètes d'application de la LPPPL sur le territoire communal, notamment par l'exercice du droit de préemption sur des parcelles ou immeubles stratégiques et
- évaluer les avantages financiers et territoriaux liés à l'acquisition d'immeubles, en tenant compte du rendement potentiel, des loyers contrôlés et des effets sur la planification urbaine.

Nous nous sommes déjà prononcés sur la recevabilité de ce postulat, lorsqu'il fut présenté en séance du 19 novembre 2025 et ce Conseil avait déjà statué sur sa recevabilité. On est donc exempté de refaire cette opération ce soir.

Nous pouvons passer directement à la discussion sur le fond. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre donc la discussion sur le fond de ce postulat et ses demandes.

**M. David CONTINI :**

J'aimerais encore rappeler quelques précisions que j'ai pu présenter lors de la séance de commission.

C'est de rappeler finalement ce que sont les LUP. Les LUP cela concerne quatre types de logement, ce ne sont pas seulement des logements subventionnés pour des personnes dans

le besoin, c'est aussi deuxième catégorie des logements adaptés aux seniors, des logements pour des étudiants vaudois et la quatrième catégorie, assez intéressante, c'est des logements à loyer abordables, c'est-à-dire qu'il y a un contrôle du loyer par l'État durant une certaine durée, mais chaque citoyen riche ou pauvre peut bénéficier, de ces loyers contrôlés.

Je suis allé faire un tour sur la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud et j'ai examiné, combien il y a eu de demandes de permis de construire à Pully pendant une année, qui concernent potentiellement des logements, il y en a eu vingt-quatre et parmi ces demandes, dix-sept portent sur la construction de logements par des sociétés privées ou des personnes morales, mais pas par la Commune bien entendu et il s'agissait soit de surélever des bâtiments, soit transformer une villa, soit démolir une villa pour construire des logements. Donc, qu'on le veuille ou non, il y a des projets de construction qui se font à Pully et c'est la raison pour laquelle, le postulat invite la Municipalité à examiner cette possibilité d'acheter des immeubles car il y a un intérêt potentiellement à maintenir la détention du sol et obtenir un rendement.

La Municipalité nous a confirmé que les projets permettaient d'avoir un rendement d'environ 2½ % par année, ce qui n'est quand même pas négligeable, quand on voit les finances de la Ville, il y a donc un intérêt à investir.

Voilà ce que je voulais préciser par rapport à ces questions de LUP.

**Le Président :**

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Il nous faut décider de ce que nous allons faire de ce postulat. Je me tourne tout d'abord vers le postulant, M. Contini :

La commission ad hoc désignée pour examiner votre demande à décider de préavis à l'unanimité pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Formellement, vous avez la possibilité de retirer votre postulat ou de le maintenir et demander son renvoi.

**M. David CONTINI :**

Je le maintiens.

**Le Président :**

Nous passons au vote sur l'acceptation de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

Nous allons utiliser les boîtiers de vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : Le renvoi du postulat 02-2025 à la Municipalité est accepté par 57 oui, 26 non, 2 abstentions.**

**2.2 Préavis 01-2026 Rétribution du syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031**

**Le Président :**

J'invite M. Bertrand Yersin, Président de la Commission, à venir nous rejoindre afin de rapporter sur les travaux et les conclusions de ladite commission.

**M. Bertrand YERSIN :**

Il est question ici dans ce préavis de la charge de travail de notre exécutif communal et dès lors, de la rétribution de nos municipaux.

La Commission s'est réunie le 9 février pour une durée de 36 minutes, soit une commission rapidement terminée pour une raison assez simple, c'est que nous étions assez d'accord sur les conclusions du préavis. Nous avons reçu l'avis de la commission des finances au préalable qui avait accepté à l'unanimité les conclusions de ce préavis, si ce n'est la récusation d'un des membres de la commission des finances.

Que doit-on penser de cette charge de travail et dès lors, de la rétribution de nos municipaux. Comme vous l'avez vu dans le préavis, la charge de travail actuelle, qui fait l'objet d'une indemnité pour ce travail est de 320% et la proposition faite dans ce préavis est de passer de 320% à 360%, soit d'augmenter de 10% la charge de travail et l'indemnité des quatre conseillers municipaux, à l'exception du syndic, qui reste au même pourcentage de charge de travail. Ce 360% proposé reste nettement, ou en tout cas inférieur, à toutes les communes citées dans le préavis qui sont d'une taille à peu près similaire à la nôtre, voire un peu plus grande. Certains vont jusqu'à plus de 400%, voire 440%. C'est donc une augmentation qui reste dans les clous, on va dire et qui n'est pas surprenante, ni problématique.

Une question de la commission était de savoir s'il y avait des raisons d'augmenter la charge de travail individuelle pour nos cinq conseillers municipaux, dont le syndic ou alors d'imaginer, le passage d'un exécutif à sept personnes, comme c'est le cas dans nombre de communes de taille similaire.

M. le Syndic qui nous a fait l'honneur et le plaisir de partager cette séance nous a expliqué que cette décision de rester à cinq conseillers municipaux était un choix de l'exécutif actuel, mais que cette question est une vraie question qui pourrait faire l'objet d'une motion du Conseil communal, souhaitant demander à la Municipalité une étude sur le passage à une Municipalité de sept personnes. Cette motion existera-t-elle ? La réponse vous appartient.

Une autre question concernait la question du forfait annuel pour les frais, cette solution est une solution qui n'est pas la règle dans les communes de la même taille, mais qui simplifie considérablement le travail administratif, plutôt que le remboursement de chaque note de frais qui serait envoyée à l'administration. Pas d'autre remarque à ce sujet.

Deux remarques de rédaction ont été faites : l'une sur suggestion de la Cofin, sur laquelle je reviendrai, l'autre sur le point 7.7 du préavis, qui concerne les indemnités en cas de décès. La formulation telle qu'elle figure dans le préavis et qui mentionne la notion de partenaire survivant, ainsi que de partenariat enregistré, ne correspondent plus à la législation actuelle.

Je me tourne vers notre Syndic ou vers le Secrétaire municipal, car cette formulation devait être possiblement revue pour une formulation plus en adéquation avec la législation actuelle, en particulier la caisse de pension de la commune.

La deuxième remarque suggérée par la Cofin concernait le point 8, l'indemnité en cas de non réélection, elle proposait de compléter la dernière phrase du préavis par la mention : se substituant à leur mandat, en termes de fin d'indemnité en cas de non réélection.

Finalement, la commission s'est proposée à l'unanimité pour les conclusions du préavis, nonobstant le souhait d'une discrète reformulation de ces deux points.

**Le Président :**

Je demande aussi à M. Jean-Denis Briod, Président de la Commission des finances, qui s'est penchée sur ce préavis, s'il souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas, merci M. Briod.

Je m'adresse maintenant aux membres du Conseil candidats à la Municipalité.

Dans un esprit de bonne pratique institutionnelle, souhaiteriez-vous vous récuser pour le traitement de ce préavis ? On en a discuté un tout petit peu entre nous sur les marchés et je l'ai fait de manière formelle par écrit, je n'ai pas reçu toutes les réponses.

Cela reste bien entendu à votre libre choix, d'autant qu'aucun d'entre nous n'a, à ce stade, été élu pour la prochaine législature.

Je pose la question à tour de rôle :

Mme Pauline TAFELMACHER : Je me récuse.

Mme Lena YERSIN : Je me récuse.

M. Sébastien FAGUE : Je me récuse.

M. Robin CARNELLO : Je me récuse.

M. Yves CURAT : Je me récuse.

**Le Président :**

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

Merci à ce stade de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à une large majorité, que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

J'ouvre la discussion sur le fond de ce préavis.

A qui puis-je donner la parole ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Comme il a été relevé, il y a des amendements concernant les points 7 et 8 des conclusions du préavis.

**Point 7 - Indemnités en cas de décès**

**Premier amendement :**

Amendement de la Municipalité signé, avec un petit changement :

En cas de décès du syndic ou d'un membre de la Municipalité en cours de mandat, une indemnité correspondant à six mois de rétribution sera versée au conjoint ~~survivant ou au partenaire survivant lié par un partenariat enregistré (selon la LPart)~~, ou aux enfants à charge.

**Point 7 - Indemnités en cas de décès**

**Deuxième amendement :**

Amendement du groupe des Vert·e·s

En cas de décès du syndic ou d'un membre de la Municipalité en cours de mandat, une indemnité correspondant à six mois de rétribution sera versée au conjoint survivant **ou au concubin survivant** ou aux enfants à charge.

**M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :**

J'aimerais juste compléter la lecture de l'amendement de la Municipalité qui a été fait par votre Président.

En effet, la référence à la loi sur le partenariat enregistré a été supprimé, il manquait dans la lecture, la parenthèse rajoutée dans l'amendement, en accord avec la commission ad hoc, c'est de parler du conjoint survivant ou enfants à charge et entre parenthèses (*selon la définition de la caisse de Pension FIP à laquelle les Membres de la Municipalité sont affiliés*).

En commission, on avait choisi de faire une référence à la définition qui est donnée par la caisse de pension, qui elle serait forcément mise à jour si elle devait changer, mais qui est au moins une base claire pour tout le monde.

**Le Président :**

Oui, merci M. le Syndic, il est vrai que j'ai omis de lire cette parenthèse, elle est bel et bien rajoutée sur l'amendement de la Municipalité signé et c'est une parenthèse qui a toute son importance. Je vous prie de m'excuser pour cette omission et de ne pas avoir lu l'amendement jusqu'au bout.

**M. Frédéric BRÜNDLER demande la parole :**

Peut-être une question pour savoir le traitement que réserve la caisse de pension de la Ville de Pully, puisque là nous avons effectivement deux amendements qui jouent sur un détail, notamment par rapport aux concubins survivants, est-ce qu'aujourd'hui le règlement de la caisse de pension de la Ville de Pully permet de régler cette indemnité à un éventuel concubin ?

**M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :**

Non, le règlement de la caisse de pension ne fait pas du tout mention de concubin.

**Le Président :**

Voilà qui a le mérite d'être clair.

Est-ce qu'il y a une autre question ?

Concernant ce point 7, je vais donc opposer ces deux amendements, celui de la Municipalité et celui des Vert·e·s, puis procéder à l'acceptation ou non de l'amendement qui a le plus de voix.

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

Désolé de prolonger. Juste une simple question.

Est-ce que l'on peut déroger au règlement de la caisse de pension ? C'est tout. C'est la raison pour laquelle, selon la réponse, la proposition du groupe des Vert·e·s n'a pas d'intérêt ou alors il faut changer de caisse de pension.

**M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :**

C'est un domaine dans lequel le Conseil est souverain, il peut déroger tout à fait à la réglementation de la caisse de pension. Cela a paru à votre commission une base sans équivoque, au moins fiable, moi je pense simplement que le statut de concubin n'est défini nulle part. En fait, il n'a pas de reconnaissance légale, ni de définition. C'est ça la difficulté, mais le Conseil peut tout à fait amender comme il le souhaite.

**Mme Muriel THALMANN demande la parole :**

En fait, il y a des caisses de pension qui reconnaissent les concubins, depuis de nombreuses années, c'est introduit dans le règlement de nombreuses caisses de pension, ce n'est pas parce que cette caisse de pension ne reconnaît pas les concubins qu'on ne peut pas le faire et il me semble que l'amendement des Vert·e·s est tout à fait pertinent, au jour d'aujourd'hui, je crois qu'il n'y a même plus un couple sur deux qui se marie, qui passe devant l'État civil et c'est donc aussi faire preuve de réalisme que d'intégrer les concubins.

Je vous invite donc à soutenir l'amendement des Vert·e·s.

**Mme Claudia GÄMPERLE demande la parole :**

En effet, les caisses de pension permettent à des concubins, par le moyen de clauses spéciales, de bénéficier d'un statut et d'être reconnu au décès du concubin.

Par contre, ce que j'aimerais dire, c'est que le Canton de Vaud est le seul canton suisse qui ne reconnaît pas le statut de concubin dans le droit de succession. C'est le seul canton suisse. Il y a certains cantons où le concubin est assimilé à un conjoint, donc à un époux et il y a certains cantons qui appliquent un taux réduit pour les concubins, notamment les cantons romands qui ont changé et réduit leur taux ces dernières années, comme le Canton du Valais ou le Canton de Fribourg, mais le Canton de Vaud ne reconnaît absolument pas ce statut de concubin. Cela signifie qu'en cas de décès d'un concubin, pour deux personnes qui habitent ensemble, le concubin survivant n'a aucun droit et est considéré comme un étranger, un parfait étranger et il est taxé à 50% par l'Etat. C'est pour cela que cette clause peut avoir son utilité en plus de la caisse de pension.

**M. Dominique FAVRE demande la parole :**

C'est clair que la notion de concubin existe dans les caisses de pension mais la définition du concubin est différente d'une caisse de pension à une autre.

Donc, on ne peut pas aujourd'hui parler que de concubin. Si on voulait définir dans ce cas précis la notion de concubin, il faudrait l'explicitier. Je vous propose de renoncer à cette clause.

**M. Maxime ZYSSET demande la parole :**

D'après ce que je vois dans le règlement de la FIP, l'art. 38, le concubin est défini comme la personne suivante : une personne ayant effectué une communauté de ménage avec la personne avant son décès pour au moins cinq ans, la durée n'est pas requise en cas d'enfants communs.

Cela me semble assez clair comme définition du concubinage.

**Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :**

Je crois qu'on dérape un petit peu, on s'éloigne du sujet, mais juste pour revenir sur quelque chose, le droit successoral est du droit fédéral.

En effet, pour préciser, je pense que vous parliez de l'imposition de la succession, qui elle est de la compétence des cantons. Maintenant la définition du concubinage, elle existe en droit fédéral, c'est la communauté de table, de toit et de lit et comme l'a dit mon collègue Maxime Zysset, la plupart des caisses de pension aujourd'hui sont ouvertes et ont leur propre définition, Je pense que ce que propose la Municipalité, c'est ce qu'il y a de plus sûr, c'est de se rallier à la définition qui est amenée à évoluer dans le temps et très probablement à devenir de plus en plus ouverte et plus souple.

**M. David CONTINI demande la parole :**

L'amendement qu'a lu la Municipalité, elle n'a parlé que de conjoint, pas de concubin. Comme je l'ai entendu à l'aile ouest, effectivement dans le règlement de la FIP, on parle des concubins, des rentes sont prévues pour des concubins, mais pour autant qu'on les intègre dans justement le règlement de la Municipalité, qui renverrait au règlement de la caisse de pension. C'est pour cela que l'amendement des Vert·e·s a pour but d'en plus de permettre d'avoir une rente de survivant au conjoint, va permettre aussi d'avoir une rente pour les concubins, c'est pour ça que l'amendement conserve tout son intérêt.

**Le Président :**

Cela devient compliqué, il faudrait faire un petit mélange des deux amendements au conjoint ou au concubin, ou aux enfants, selon la définition de la caisse de pension.

**M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :**

Je suis navré, d'abord ce n'est pas mon domaine, mais enfin.

Pour préciser ce que j'ai dit tout à l'heure par rapport au règlement du fonds de prévoyance de la Municipalité, en fait il n'y a pas besoin de préciser si cette formulation convient au Conseil, il n'y a pas besoin de préciser ou d'ajouter le terme de concubin, parce que le règlement du fonds de prévoyance assimile à un conjoint, un concubin sous certaines conditions, notamment la signature d'une convention de concubinage, la durée, etc.

Mais pour le règlement de la FIP, c'est assimilé à un conjoint à ce moment-là. Après, vous faites ce que vous voulez. Vous pouvez mettre pour la tante, la grand-mère, je crois que c'est inutile de vouloir préciser, parce que cette référence au règlement du fonds de prévoyance lui-même prévoit, ce règlement assimile, dans certaines conditions, un concubin à un conjoint.

**M. David CONTINI demande la parole :**

Je suis désolé d'insister.

Dans ce que l'on a entendu, selon les conjoints tels que définis par le règlement et la notion de concubin est totalement absente du règlement de la Municipalité, c'est comme si on omettait explicitement cela. Je ne pense pas que les juristes de l'autre côté vont me contredire. Pour moi, à mon avis, avec le texte qu'on va valider ce soir avec l'amendement de la Municipalité, la caisse pourrait dire, les concubins ne sont pas mentionnés, ils sont exclus, c'est comme cela que j'interpréteraient, si j'étais le conseil de la caisse de pension. Maintenant chacun prend ses responsabilités, mais je vais quand même suivre l'amendement des Vert·e·s par sécurité, chacun fait comme il le sent.

**Le Président :**

Je demande à la Municipalité et peut-être aux Vert·e·s, on ne pourrait pas faire un petit mixte des deux amendements, rajouter juste concubin selon la définition ? Non ? D'accord, alors on passe au vote ?

**M. David HÄUSERMANN demande la parole :**

Est-ce qu'il serait possible d'afficher les deux amendements ? Comme c'est assez compliqué.

**Le Président :**

Ce n'est plus possible.

Je veux bien les relire.

#### Amendement de la Municipalité

En cas de décès du syndic ou d'un membre de la Municipalité en cours de mandat, une indemnité correspondant à six mois de rétribution sera versée au conjoint ou aux enfants à charge (*selon la définition de la caisse de Pension FIP à laquelle les Membres de la Municipalité sont affiliés*).

#### Amendement des Vert·e·s

En cas de décès du syndic ou d'un membre de la Municipalité en cours de mandat, une indemnité correspondant à six mois de rétribution sera versée au conjoint survivant *ou au concubin survivant* ou aux enfants à charge.

#### **Mme Isabelle DAUNER GARDIOL demande la parole :**

Les Vert·e·s ont simplement voulu rajouter cet amendement, ce terme de concubin, pour garantir que tous les couples soient sur le même pied d'égalité, indépendamment de s'ils sont mariés ou pas et que pour garantir aussi qu'en cas de changement de caisse de pension, ces concubins aient cette sécurité et moi, je pense que les deux amendements ne sont pas contradictoires. Je pense qu'on peut simplement ajouter concubin à l'amendement de la Municipalité et ainsi, on sera couvert.

#### **Le Président :**

C'est ce que j'allais proposer, j'entends dans la salle des murmures qui montent, mais je pense qu'on va passer au vote. Je trouve dommage qu'un arrangement n'ait pas pu être trouvé entre les deux propositions.

Pour le vote, si vous soutenez l'amendement de la Municipalité, vous appuyez sur la touche verte, Si vous soutenez l'amendement du groupe des Vert·e·s, vous appuyez sur la touche rouge. Il ne s'agit pas là de dire oui ou non, mais voter pour un amendement.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : amendement de la Municipalité : 49 voix**

**Amendement des Vert·e·s : 30 voix**

C'est donc l'amendement de la Municipalité qui l'emporte.

Nous passons maintenant au vote sur ce point 7, l'amendement contre le texte initial prévu dans les conclusions du préavis.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'amendement proposé par la Municipalité est accepté par 72 oui, 2 non, 3 abstentions.**

#### **Point 8 - Indemnité en cas de non réélection**

Amendement de la Municipalité

Rajout dernière phrase :

Elle cesse d'être versée un mois après la reprise d'une activité professionnelle salariée ou indépendante *se substituant à leur mandat*.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'amendement de la Municipalité est accepté par 73 oui, 2 non, 1 abstention.**

Nous allons maintenant passer au vote sur les conclusions du préavis dans son entier, amendé.

Le Conseil communal de Pully,  
vu le préavis municipal 01-2026 du 14 janvier 2026,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,  
décide pour la législature 2026-2031  
je vous relis juste l'intitulé des différents points :

1. Taux d'activité et rétribution
2. Frais de représentation
3. Indemnités perçues
4. Prévoyance professionnelle
5. Assurance perte de gain en cas de maladie
6. Assurance perte de gain en cas d'accident professionnel et non professionnel
7. Indemnité en cas de décès (amendé)
8. Indemnité en cas de non réélection (amendé)
9. Départ volontaire

Le vote ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : le préavis 01-2026 amendé est accepté par 74 oui, 1 non, 5 abstentions.**

### **2.3 Préavis 02-2026 Création d'une association de communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et approbation des statuts**

Le sujet est porté à la tribune par la Commission s des affaires régionales et intercommunales, CARI.

J'invite M. David Häusermann, co-président de la commission à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

#### **M. David HÄUSERMANN :**

J'ai présidé cette séance de la CARI le 10 février concernant la création d'une association des communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy et approbation des statuts.

C'était la deuxième fois qu'on se réunissait concernant ce sujet. Nous avons déjà eu une séance au préalable à Lausanne où nous avons eu une grande présentation de tout le projet. Le préavis 02-2026 est très bien présenté et nous avons ainsi eu toutes les réponses nécessaires pour pouvoir accepter les conclusions une à quatre, à l'unanimité.

#### **Le Président :**

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

Merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote à l'aide des cartons orange.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?  
C'est donc à l'unanimité, que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

Chères conseillères, chers conseillers, je vous informe qu'à l'issue du débat, nous procéderons à un vote séparé pour chacun des quatre points des conclusions du préavis 02-2026.  
J'attire également votre attention sur le fait que l'ensemble des quatre points doit être accepté pour que le préavis 02-2026 soit considéré comme accepté dans son ensemble.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder ?

J'ouvre à présent la discussion de fond sur ce préavis, à qui puis-je donner la parole ?  
La parole n'est pas demandée. La discussion est close.  
Nous passons aux conclusions du préavis que je vous relis :

Le Conseil communal de Pully,  
vu le préavis municipal N° 02-2026 du 14 janvier 2026,  
vu le rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales,  
décide :

Comme dit, nous allons voter sur chacune des quatre conclusions :

1) de créer avec 16 autres communes une association de communes dans le but d'optimiser la gestion du réseau intercommunal du bassin versant de la STEP de Vidy ;

Le vote est ouvert. Le vote est clos

**Résultat du vote : la conclusion 1) est acceptée par 78 oui, 0 non, 2 abstentions**

2) d'adopter à cette fin les statuts de l'Association intercommunale de Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) tels que présentés ;

Le vote est ouvert. Le vote est clos

**Résultat du vote : la conclusion 2) est acceptée par 72 oui, 0 non, 5 abstentions**

3) de transférer à l'Association, à titre gracieux, les équipements intercommunaux de Pully appartenant au bassin versant de la STEP de Vidy, conformément à l'art. 11 des statuts ;

Le vote est ouvert. Le vote est clos

**Résultat du vote : la conclusion 3) est acceptée par 70 oui, 1 non, 5 abstentions**

4) d'acter l'annulation de toutes les ententes, conventions et accords listés au point 5.3 ainsi que de toutes conventions et autres accords antérieurs non répertoriés relatifs aux ouvrages transférés, auxquels l'AGEV se substituera, conformément à l'art. 38 des statuts.

Le vote est ouvert. Le vote est clos

**Résultat du vote : la conclusion 4) est acceptée par 77 oui, 0 non, 4 abstentions**

Le préavis 02-2026 est accepté dans son ensemble.

**2.4 Préavis 03-2026 Chantemerle - Réaménagement de l'esplanade et extension de la zone de rencontre**  
**Crédit d'investissement demandé CHF 1'290'000.00**

**Le Président :**

Nous entendrons successivement le président de la commission ad hoc, M. Philippe Stern, puis le président de la Commission des finances, M. Jean-Denis Briod. Je donnerai ensuite la parole à un représentant du rapport de minorité.

**M. Philippe STERN :**

J'ai eu l'immense privilège de pouvoir accompagner une séance particulièrement animée le 5 février à 18h30 à la Damataire. L'objet de nos échanges portait sur le préavis 03-2026 qui propose ce soir au conseil communal de se pencher sur le possible réaménagement de l'esplanade de Chantemerle.

Les commissaires et moi-même tenons tout d'abord à remercier M. le Municipal Girardet, ses collaborateurs, Mme Graz et M. Räss, de nous avoir accueillis, de nous avoir présenté avec force détails le projet et d'avoir répondu à nos questions de façon tout aussi exhaustive.

Quelques mots sur le contexte. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la construction du bâtiment scolaire de Chantemerle-Nord et de la création d'une zone de rencontre à ses abords. Il fait suite également à un vœu de M. le conseiller communal Marteau (anonymat oblige) lors de la séance du 22 mars 2023, qui jugeait que la zone de rencontre, je cite : « gagnerait à être étendue globalement à la zone située entre le nouveau collège et le début de l'avenue de Bellevue, en englobant aussi le passage piétons face au sentier du Carillon ».

Un vœu aussi bien formulé, pertinent et visant la sécurité des plus petits ne pouvait qu'instiller de bonnes ondes de persuasion au sein de l'exécutif puisque la Municipalité, outre le fait de répondre à un vœu au pied levé, engageait presque aussitôt une démarche participative pour savoir ce qu'en pensait les habitants du quartier et quelle vision ils avaient d'un lieu, quand même imprenable, de notre commune de Pully.

Finalement, tout ceci débouche sur ce préavis qui nous est soumis ce soir et qui prévoit un crédit d'investissement de CHF 1'290'000.00 pour le réaménagement de l'esplanade de Chantemerle, respectivement l'extension de la zone de rencontre à l'ensemble du périmètre. Ce montant comprend non seulement les aménagements visibles de la place, mais aussi des travaux techniques importants, comme le déplacement de conduites, l'adaptation de l'éclairage, la réfection des revêtements ainsi que la végétalisation du site avec la plantation de quarante arbres. Il implique aussi la mise en place de fosses de plantation permettant la gestion des eaux pluviales.

En définitive, le projet vise à créer une place de quartier plus conviviale, multifonctionnelle et durable, mieux adaptée aux usages actuels et aux besoins des habitants, tout en intégrant des aménagements écologiques destinés à renforcer la végétalisation et à limiter les effets d'îlots de chaleur urbains.

Dans mon rapport, dont je m'écarte aujourd'hui pour cet exercice oral, j'ai essayé de faire une synthèse de notre séance de commission en reflétant et en résumant aussi fidèlement que possible nos échanges. Cet exercice n'a manifestement pas convenu à tout le monde puisqu'il a débouché sur un rapport de minorité. Pour autant, je ne m'en offusque pas, c'est le jeu démocratique, à chacun de voir si ce rapport complémentaire apporte un

nouvel éclairage sur notre séance du 5 février. Personnellement et en tant que président, je vous résumerai ainsi les points pour et les points contre.

Du côté des points négatifs :

- Le coût du projet, jugé beaucoup trop élevé, dans le contexte financier actuel de la Commune. Des vives retenues sont apparues quant à la priorisation de ce projet par rapport à d'autres investissements publics en d'autres lieux jugés plus nécessaires. Certains commissaires ont aussi estimé que l'esplanade fonctionne déjà bien en l'état actuel et qu'elle ne constitue pas en un site particulièrement en souffrance ou nécessitant un réaménagement urgent.
- Un mécontentement de la droite de notre échiquier concernait également le stationnement, notamment la relocalisation des places de parc et ses conséquences pour les riverains.
- Plusieurs membres ont aussi exprimé des doutes quant à l'opportunité de réaliser ce projet maintenant, alors que les réflexions globales liées au Plan Directeur Communal, PDCom, sont encore en cours.

Et pour finir, les uns ont estimé que le projet pourrait être reporté ou éventuellement redimensionné.

À côté de ces réserves, plusieurs éléments favorables ont également été mis en avant.

Tout d'abord, le projet est cohérent avec les aménagements récents du secteur et il constitue une suite logique à la transformation engagée autour du site scolaire, qui a eu pour conséquence un flux plus tendu de population à cet endroit. Plusieurs membres ont estimé que ce projet permettrait de renforcer le rôle de l'esplanade comme véritable centralité de quartier, avec un espace public plus agréable et mieux adapté aux usages collectifs. Certains membres ont également relevé que les mesures prévues en matière de végétalisation et d'ombrage représentent une amélioration importante, en particulier dans la perspective des épisodes de chaleur que nous connaissons de plus en plus souvent.

Sur la question de la priorisation, certains commissaires ont relevé que ce type d'aménagement s'inscrit dans le temps long, notamment parce que les arbres mettent des années à produire leurs effets en termes d'ombre et de rafraîchissement. Repousser le projet reviendrait donc aussi à en retarder les bénéfices pour la population.

Le procédé démocratique engagé pour aboutir à ce projet a été salué en ce sens que la démarche participative menée auprès des habitants du quartier a permis de faire émerger des besoins concrets et d'orienter des choix d'aménagement.

Enfin, certains membres ont estimé que le projet permettrait d'améliorer la qualité de vie dans le quartier, en offrant surtout un espace public plus sûr, plus lisible et mieux partagé entre les différents usagers, notamment les familles et les enfants fréquentant les équipements scolaires à proximité.

Juste avant la conclusion, je voulais encore rajouter qu'en début de notre séance, on avait reçu le résultat du vote de la Commission des finances, qui s'opposait au projet par sept voix contre six. Après délibération, la commission ad hoc a accepté le préavis par cinq voix contre quatre et recommande au Conseil communal de l'accepter.

**Le Président :**

Merci M. Stern. Je voulais juste ajouter à votre lecture, que j'ai été dérangé par la dénomination d'un de nos conseillers que vous avez relevé. Cette tribune est faite pour présenter un rapport de commission et peut-être pas pour régler un petit différent.

**M. Jean-Denis BRIOD :**

La commission des finances a traité le préavis 03-2026 dans sa séance du 3 février. Les débats ont été nourris et n'ont pas permis de dégager un soutien majoritaire pour ce projet. M. le Président de la commission ad hoc a rappelé le résultat du vote de la Cofin, 6 oui, 7 non, 0 abstention.

Il s'agit donc d'un préavis financier négatif, de la part de la Cofin, et conformément à l'art. 50 al.4 lettre b du règlement du conseil, la Cofin doit informer le conseil des raisons d'un préavis financier négatif. C'est l'objet de mon intervention.

En bref, les principaux motifs avancés par les représentants de la majorité de la Commission des finances découlent du constat énoncé devant vous à de nombreuses reprises et que je résume volontiers à nouveau à l'occasion de cette première demande de crédit de l'année : le plan des investissements 2025-2029 présenté en décembre 2025 excède nos capacités financières, ceci même au prix d'une hypothétique augmentation très importante de la fiscalité communale. En effet, ce plan inventorie des projets pour CHF 415 millions au total, dont CHF 281 millions à engager d'ici fin 2029, montant qui viendrait s'ajouter à notre endettement actuel qui approche CHF 190 millions.

Certes, ce planning intentionnel prendra du retard, on le sait, mais l'impact sur notre endettement sera le même si ce plan finit par être accompli dans son intégralité. On peut donc parler d'un horizon excédant la prochaine législature pour financer et refinancer ce montant de plus de CHF 600 millions.

En outre, c'est une certitude, de nouveaux projets apparaîtront comme, on peut l'espérer, d'ailleurs, des investissements dans de nouvelles structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance, qui font aujourd'hui cruellement défaut. Enfin, on peut craindre que le coût des objets inventoriés et non encore votés ne prenne l'ascenseur. Plus 24% en moyenne pour les objets votés en 2025 par rapport aux montants figurant dans le plan. Le crédit demandé pour le réaménagement de la place de Chantemerle, CHF 1'290'000.00, bat à cet égard un record, +61% par rapport au montant figurant au Plan des Investissements présenté il y a trois mois, objet 66 : CHF 800'000.00.

Cette situation exige donc d'être très restrictif et parcimonieux dans le choix et le montant des investissements, lesquels doivent être concentrés sur le nécessaire et urgent pour notre population, même pour nos investissements les plus modestes. C'est une nécessité pour avoir encore une marge de manœuvre face à l'essentiel auquel nous ferons face au cours des années à venir.

Le réaménagement de l'Esplanade de Chantemerle ne constitue à l'évidence pas un besoin urgent ou indispensable. Elle offre actuellement à notre population un espace public de bonne facture. La « tranquillisation » des zones de dépose est possible en limitant la vitesse à 20 km/h, vélos compris, elle, peut être obtenue au prix d'aménagements légers et peu coûteux.

Cet investissement doit en conséquence être drastiquement redimensionné.

La Cofin recommande de voter non aux conclusions de ce préavis.

**Le Président :**

Je passe la parole maintenant à une ou un des signataires du rapport de minorité pour la présentation de leur rapport.

**M. Philippe SLAMA :**

Il nous paraissait important d'informer le Conseil des idées qui ont présidé notre réflexion, qui nous ont amenées à voter contre le préavis.

Certains éléments ont déjà été évoqués, je ne vais donc pas passer en revue tous les huit points que vous avez pu lire dans le rapport de minorité, je vais en souligner un ou deux. Premièrement, le point 3 où nous parlons d'une présentation financière appelant une vigilance particulière. Le préavis pour nous semble montrer qu'on pourrait comprendre en tout cas qu'il y a une non-dépense de CHF de 1,6 millions et que ceci serait un bénéfice, en fait c'est une non-dépense, malgré ce côté positif du projet de Chantemerle-Nord, nous ne pouvons pas considérer ceci comme de l'argent à dépenser.

Un autre point aussi important pour nous était l'argument de l'îlot de chaleur. Durant la discussion, nous avons été aussi clairement informés que les îlots de chaleur au niveau de la commune, ce n'est pas l'esplanade de Chantemerle en elle-même mais bien toute la ville. Donc, à la question, peut-on prioriser cet îlot de chaleur et en quoi est-il un plus grand îlot de chaleur, qui devrait être une priorité pour justifier ce projet, nous ne trouvons pas l'argument solide et nous tenions à le relever.

Par rapport à la démarche participative et une présentation de soutien au projet, nombre d'entre nous ont des connaissances qui vivent aussi dans le quartier et de la même manière que dans le rapport, vous pouvez lire que la grande majorité des habitants du quartier soutiennent, la grande majorité des gens que nous côtoyons sont contre le projet. Nous n'avons pas plus de statistiques que la commune ou la Municipalité, ce n'est pas une question de chiffres, je crois que c'est une question subjective, mais n'est pas en tout cas pour nous, un argument qui repose sur une base solide et chiffrée.

Finalement, je tiens à réitérer peut-être que le projet en lui-même, nous ne le voyons pas comme prioritaire ou indispensable et que nous devons aujourd'hui faire un effort de priorisation. Combien de fois, au sein de ce Conseil, nous étudions les préavis en essayant de les prioriser pour l'intérêt des finances de notre commune, c'est un exercice très difficile, cela ne nous fait jamais plaisir de dire non. Néanmoins, ici le rapport coût-dépense et le côté priorisation nous paraît effectivement le meilleur candidat, pour l'instant pour refuser ce projet.

**Le Président :**

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

Merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à une large majorité, que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce préavis.

**Mme Lena YERSIN demande la parole :**

J'aimerais poser deux questions à la Municipalité.

La première, quelles sont les espèces d'arbres prévus ? Les habitants du quartier aimeraient en particulier savoir quelle hauteur et quelle envergure ces arbres atteindront à leur croissance maximale.

La deuxième, concerne le coût que certains trouvent trop élevé. Est-ce que la Municipalité pourrait envisager de réduire quelque peu l'ampleur du projet, tout en conservant les principaux avantages ?

**Mme Anne VIREDAZ demande la parole :**

Avec l'ouverture en 2024 d'une dizaine de classes dans le nouveau collège de Chantemerle-Nord, ce sont quelques 200 jeunes élèves supplémentaires qui se rendent, chaque jour de semaine, à Chantemerle, sans compter les parents qui les y amènent ou viennent les rechercher. La fréquentation de ce centre de quartier a donc augmenté, de même que la circulation des véhicules qui le traversent.

En mars 2023, lorsque notre Conseil a octroyé le crédit pour la construction du nouveau collège, les principales préoccupations exprimées ici lors de la discussion portaient sur la sécurité des élèves amenés à prendre le chemin de leur nouvelle école.

Un conseiller, membre de l'UP, relevait que l'avenue de Chantemerle ne dispose d'aucun trottoir permettant d'offrir la sécurité et la qualité de cheminement scolaire à nos enfants et invitait la municipalité à étudier l'opportunité d'en créer un. A ce jour, il n'y a toujours pas de trottoir le long de l'étroite avenue de Chantemerle, mais la Municipalité a sensiblement amélioré le cheminement piétonnier par un marquage au sol clairement délimité.

Un autre conseiller, PLR, aurait souhaité que l'avenue de Belmont soit entièrement piétonne dans la zone reliant les deux bâtiments scolaires. Aujourd'hui, cet endroit est, comme prévu, une zone de rencontre, les véhicules peuvent toujours y circuler, mais en adoptant une vitesse adéquate.

Enfin, un troisième conseiller, PLR lui aussi, relevait, je cite, que «la présence du collège, mais aussi de l'esplanade de Chantemerle et de la place de jeux font de cet endroit un lieu habituellement fréquenté par les familles et les enfants ». Il saluait « l'intention de la Municipalité d'aménager la future zone de pose et dépose du collège de Chantemerle en zone de rencontre », il était cependant d'avis « que cette dernière ne devrait pas être limitée à la seule aire de pose et dépose, mais qu'elle gagnerait à être étendue globalement à la zone située entre le nouveau collège et le début de l'avenue de Bellevue, en englobant aussi le passage piéton face au sentier du Carillon. Ce faisant la Municipalité améliorerait de façon décisive la sécurité des piétons à cet endroit », disait-il, ajoutant que c'était « une préoccupation largement partagée par les riverains ».

Et c'est précisément ce que propose le préavis 03-2026 sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer ce soir : l'extension de la zone de rencontre au périmètre mentionné par le conseiller, afin d'améliorer de façon décisive la sécurité des piétons et le cheminement des écoliers qui se rendent à Chantemerle. C'est aussi à l'aménagement de cette zone de rencontre qu'est consacré l'essentiel du crédit demandé. Et, nous savons que réaménager des routes et des voiries, cela coûte, ce n'est pas bon marché.

En 2024, en perspective de cette extension de la zone de rencontre, la Municipalité a pris la peine de consulter les habitants et les deux associations du quartier, qui s'activent pour l'animer. L'atelier participatif organisé en septembre à la maison de paroisse a fait salle

comble pour mener une réflexion globale sur le réaménagement de la place et de l'esplanade de Chantemerle. Une soixantaine de personnes y ont consacré leur soirée et leurs attentes sont grandes de voir le projet aboutir pour pouvoir mieux profiter de ce lieu. Les problèmes de sécurité ont bien sûr été abordés, mais aussi le besoin d'améliorer l'aménagement de l'esplanade : plus d'assises, plus d'arbres et d'ombrage, des tables et des bancs pour pique-niquer, une plus grande diversification des possibilités d'utiliser cet espace, alors qu'aujourd'hui la grande pelouse sert principalement de toilettes pour chiens.

Lors de l'élaboration du préavis, la Municipalité a pris en considération la plupart des remarques et des souhaits exprimés par les conseillers communaux, les habitants et les associations du quartier.

En prévoyant une généreuse arborisation du secteur et en veillant à l'infiltration des eaux de pluie, elle a aussi tenu compte des impératifs liés au changement climatique et à la lutte contre les îlots de chaleur. L'été dernier nous avons subi deux périodes de canicule. On sait qu'à l'avenir les températures vont encore grimper, tout comme vont augmenter les risques de fortes intempéries. Même s'ils sont plantés cette année ou la prochaine, il faudra attendre une quinzaine d'année que les arbres poussent, c'est à dire aux alentours de 2040, avant qu'ils nous gratifient de tous leurs bienfaits.

Acceptons aujourd'hui d'investir là où c'est nécessaire, pour sécuriser le chemin des élèves qui se rendent à Chantemerle et pour qu'à l'avenir nos enfants, petits-enfants et les générations qui suivront, puissent bénéficier d'une place et d'une esplanade arborées où il fait bon se tenir, se divertir et se retrouver entre amis.

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, je vous invite à être cohérents avec les préoccupations que vous avez exprimées au sujet de la sécurité des élèves sur le chemin de l'école et à approuver les conclusions du préavis 03-2026.

#### **M. Daniel HAMMER demande la parole :**

Avec ce préavis, la Municipalité confirme au moins une chose : quand elle fait référence à un vœu du Conseil communal, il vaut mieux toujours lire très attentivement ce qui a été gardé et ce qui a été transformé.

Le projet qui nous est soumis laisse entendre qu'il serait, d'une certaine manière, l'aboutissement d'un vœu que j'ai formulé en 2023. Cette lecture est intellectuellement incorrecte et doit être corrigée d'emblée. En mars 2024, dans le cadre strict du préavis relatif à la construction du Collège de Chantemerle, j'ai formulé un vœu clair, précis et limité. Il visait exclusivement l'extension de la zone de rencontre à 20 km/h jusqu'à la place de jeux à l'ouest et jusqu'au sentier du Carillon au sud, afin de sécuriser les trajets des enfants. Il n'y avait alors aucun projet d'aménagement de l'esplanade, aucun plan, aucun avant-projet, aucun chiffrage et aucun mandat donné à la Municipalité pour concevoir un projet urbain de cette ampleur.

Ceux qui se sont penchés sur la réglementation en vigueur pour le 20km/h ont appris, en tout cas en regardant les ordonnances notamment du DETEC, la seule obligation légale, pour finalement créer une zone de rencontre, c'est d'avoir une porte d'entrée et une porte de sortie, c'est-à-dire un ballast avec un panneau 20 km/h, zone de rencontre, à l'entrée et à la sortie. Mais cela n'implique évidemment aucunement un aménagement tel que celui qui est proposé, cela n'implique pas non plus d'avoir des gendarmes couchés ou des installations de ce type-là. Une porte de sortie, une porte d'entrée, et c'est tout.

Ce qui nous est présenté aujourd'hui relève d'un choix politique autonome de la Municipalité. Elle a le droit de faire ce choix, mais elle doit l'assumer comme tel, sans

entretenir une continuité artificielle qui brouille la responsabilité politique et fausse le débat, comme nous venons de le voir à plusieurs reprises maintenant.

**M. Frédéric BRÜNDLER demande la parole :**

Je dois dire que ce préavis me tient particulièrement à cœur, en tant qu'habitant de la zone du secteur, mais aussi côtoyant de nombreux parents d'élèves fréquentant le collège de Chantemerle.

Dans cette législature 2021-2026, nous avons adopté un bon nombre de projets : des projets techniques, des mises aux normes, des travaux nécessaires mais parfois peu visibles pour la population.

Celui-ci est différent. Parce qu'il parle d'espace public. Parce qu'il parle de qualité de vie et parce qu'il parle du quotidien des habitants d'un quartier. Et surtout parce qu'il nous invite à répondre à une question très simple : quel type de ville voulons-nous construire à Pully ? Une ville où l'espace public reste dominé par le bitume, une ville où l'on redonne de la place aux habitantes, habitants, aux enfants et aux rencontres avec à la nature ?

Ce projet n'est pas tombé du ciel. Il s'inscrit dans une évolution très concrète du quartier de Chantemerle. D'abord la construction d'un bâtiment scolaire de Chantemerle-Nord. Et ensuite, l'augmentation du flux d'élèves et d'usagers dans le secteur. Puis bien entendu du vœu du Conseil communal demandant explicitement d'étudier l'extension de la zone de rencontre.

Autrement dit, ce projet est la suite logique d'une orientation que nous avons déjà prise. Aujourd'hui, nous avons simplement l'occasion de donner une cohérence à cet espace.

Que propose concrètement ce préavis ? Il propose de transformer une place aujourd'hui très minérale et fragmentée en un véritable espace de quartier. Un espace plus sûr pour les piétons et les nombreux enfants qui fréquentent l'école, plus convivial pour les habitantes et habitants, plus résilient face aux enjeux environnementaux, plus vivant pour les activités de quartier.

Concrètement, cela signifie : 40 arbres, la création de massifs végétalisés, la suppression de plus de 1'000 m<sup>2</sup> de surfaces imperméables, la création d'espaces de rencontre, de bancs, de lieux pour les manifestations de quartier et les associations actives qui la composent et la planification de la circulation grâce à l'extension de la zone de rencontre. Autrement dit : un espace public qui respire, qui ombrage et qui rassemble.

Alors, j'entends les critiques qui ont été formulées et elles portent principalement sur trois points : le coût, la priorité du projet et la question du stationnement.

Permettez-moi d'y répondre simplement.

D'abord sur le coût : Oui, ce projet représente un investissement de CHF 1,29 millions de francs. Mais regardons ce chiffre avec un peu de recul. Cet investissement générera des charges d'environ CHF 72'000 par an, d'amortissements, de frais financiers d'intérêts compris. À l'échelle d'une commune comme Pully, presque 20'000 habitants ce n'est pas une dérive financière, c'est un investissement durable pour un espace public structurant et surtout, un aménagement qui durera plusieurs décennies.

La priorité : On nous dit que ce projet ne serait pas urgent pas indispensable. Je ne partage pas cette lecture. Lorsqu'un quartier accueille une école fréquentée par de nombreux enfants, la sécurité et la qualité de l'espace public deviennent précisément une priorité. Lorsqu'un quartier manque d'espaces de rencontre, créer une centralité vivante devient une priorité. Et lorsqu'un espace urbain est identifié comme un îlot de chaleur, planter des arbres, végétaliser là où c'est possible, ça peut devenir une priorité.

Bref : ce projet répond à des enjeux très concrets.

Le stationnement : Soyons clairs, les places ne disparaissent pas, elles ne s'évaporent pas, : elles sont déplacées dans un périmètre très proche, tout en libérant par opportunité l'esplanade pour les usages publics. C'est un choix d'aménagement que font aujourd'hui la plupart des villes dans le monde, quelle que soit leur orientation ou leur majorité politique. Ce projet n'oppose pas les mobilités entre elles, il rend la place aux habitants et contribue à rendre ce lieu plus vivant, plus beau, plus résilient aux défis environnementaux.

Mais au fond, la question n'est pas technique. Elle est politique. Elle tient en une phrase. Est-ce que nous pensons que les habitantes et habitants de Pully méritent des espaces publics de qualité ? Des espaces où les enfants peuvent se déplacer en sécurité ? Des espaces où les personnes âgées peuvent s'asseoir à l'ombre ? Des espaces où les voisins peuvent se rencontrer ? Des espaces où les jeunes peuvent décrocher de leurs écrans connectés et sociabiliser ? Des espaces qui donnent une identité et une âme à un quartier ?

Moi, je suis convaincu que oui. Et je crois que ce projet incarne précisément cette vision qu'il vaut son prix, il ne s'agit pas d'un projet idéologique ou partisan, il s'agit simplement d'un projet d'aménagement urbain, un projet qui améliore la qualité de vie, un projet qui renforce la centralité d'un quartier, un projet qui prépare la ville aux défis environnementaux et surtout un projet qui correspond à ce que beaucoup d'habitants attendent : une ville plus agréable à vivre !

Chères et chers collègues, dans quelques années, les habitants de Chantemerle ne se souviendront pas du débat politique de ce soir en plein campagne, en plein tempête électorale, mais ils verront des arbres, ils utiliseront la place, ils la feront vivre. Leurs enfants joueront dans ces espaces, ils grandiront et s'épanouiront pour mieux vivre Pully, peut-être grâce à vous. Et ils se diront simplement : cet endroit est beau !

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir les conclusions de ce préavis.

**Mme Lena YERSIN demande la parole :**

Un document cantonal de juin 2024 est intitulé « Situation bioclimatique du Canton de Vaud ». Il montre que Pully est la ville la plus chaude de Suisse romande. La température y dépasse de 1 à 2 degrés celle d'autres villes romandes d'altitude comparable. Cette situation est directement liée au manque d'arbres à proximité des zones résidentielles.

Or, dans le quartier de Pully-Nord, de nombreux projets de construction ont nécessité l'abattage d'arbres, en quantité plus ou moins grandes. En revanche, depuis 30 ans que j'habite à Pully-Nord, je ne me souviens pas que l'on ait planté des arbres dans ce quartier ces dernières années. Je soutiens donc fermement la plantation d'arbres sur et autour de l'esplanade de Chantemerle.

Par ailleurs, ce préavis prévoit une perméabilisation étendue du sol. Celle-ci est indispensable et urgente. Le dérèglement climatique induit des pluies diluviennes de plus en plus fréquentes. Si elle n'est pas absorbée par le sol, toute cette eau, qui dévale les pentes de Pully, présente un vrai potentiel d'inondation catastrophique. Et Oui, j'ai déjà hurlé il y a dix ans, ce n'est pas exagérer !

En conclusion, et contrairement aux auteurs du rapport de minorité, je ne pense pas que l'achèvement des travaux du collège de Chantemerle-Nord doit retarder les aménagements de l'esplanade qui sont nécessaires. Je soutiendrai donc ce préavis, et je vous encourage, chers collègues, à en faire autant.

**Le Président :**

Il y a eu déjà beaucoup d'argumentaires des uns et d'autres, on peut encore y passer beaucoup de temps, si je regarde le temps de cette séance déjà écoulé, sans vouloir modérer la parole de chacun, je vais encore peut-être donner la parole à Mme Gazzola, mais je crois que les arguments de chacun, chacune ont été bien étoffés, on pourrait encore continuer longtemps dans ce sens. Mme Gazzola vous avez la parole.

**Mme Tânia GAZZOLA :**

Je voulais juste être au clair sur quelque chose qui vient d'être dit :

Premièrement, est-il vrai que la Ville de Pully est la ville la plus chaude du Canton de Vaud, je ne sais pas d'où vient cette information et puis pour préciser, sauf erreur, mais corrigez-moi M. Girardet si je me trompe, il y a déjà 24 arbres, voire plus qui ont été plantés à Chantemerle, grâce au préavis concernant l'école de Chantemerle-Nord. Donc dire, qu'il n'y a pas d'arbres qui ont été plantés ces dernières années, il me semble que c'est faux, c'est 24 déjà, voilà !

**M. Jérôme GAUDIN demande la parole :**

Au-delà de mon appartenance politique, j'aime beaucoup l'honnêteté intellectuelle.

Je ne vais pas revenir sur la question d'îlots de chaleur, les choses ont été très développées, je comprends qu'on ne veut plus faire des séances jusqu'à minuit.

Par contre, quand j'entends parler d'histoires de pourcentage par rapport à un mouvement participatif, et dire en gros qu'à chacun son avis, c'est une grande malhonnêteté intellectuelle.

Certains d'entre vous, je dirais même la majorité, n'ont pas participé à des événements participatifs proposés aux conseillers communaux afin d'avancer. Bien entendu, que dans toute démarche participative, il n'y pas l'ensemble de la population concernée. Ce n'est pas possible. Mais on vient de vous dire qu'il a y eu soixante personnes présentes pour la démarche participative organisée pour Chantemerle, qui ont sûrement reçu de leurs voisins de leurs amis, des demandes pour des points auxquels ils n'avaient pas pensé, afin de les soulever lors de cette démarche.

Je vous rappelle quand même qu'il y a deux associations dans ce quartier qui font tout pour faire vivre ce quartier, qui ont un amour de ce quartier, qui ont participé, en représentant d'ailleurs leurs membres à un tel atelier participatif. Donc c'est bien plus de soixante personnes qui ont participé et je n'ai pas entendu **qu'on** --- des initiatives participatives pour des questions soi-disant de pourcentage. On peut toujours trouver des gens qui ne sont pas d'accord. Le but d'un atelier participatif c'est d'entendre la voix et les avis différents, d'ailleurs il y a peut-être des idées de la Municipalité qui ont été abandonnées, parce qu'elles n'étaient pas été appréciées par la majorité de ceux qui ont participé à cet atelier. Juste un peu d'honnêteté intellectuelle, s'il vous plaît, on peut avoir son propre avis, mais juste ne pas faire des résumés à l'emporte-pièce.

**M. Roland DUBOIS :**

Je pense que pour ce préavis, le crédit demandé est pour moi effectivement surfait et je rejoins la commission des finances sur cette base. Le préavis devrait être établi sur la base de soumissions rentrées avec des articles mentionnant le descriptif détaillé des types d'exécution, des quantitatifs, c'est le seul moyen pour établir un comparatif des entreprises soumissionnaires avant adjudication.

Je peux déjà vous confirmer que sur la base des plans du préavis, le montant de CHF 1'290'000.00 est 30% plus cher que les quantitatifs de soumissions rentrées. Je vous demande donc sur quelles bases le montant du préavis a-t-il été réalisé ?

Mais pour information, j'aimerais préciser que le PDCom est nécessaire pour réaliser de tels investissements.

**Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :**

J'ai simplement en fait envie de dire que j'ai relu attentivement nos différents programmes de campagne, à tous, tout parti ou entente confondue. Qu'on y parle « d'espaces sûrs et agréables » ou « d'espaces animés », de « convivialité », de « valoriser les espaces verts » ou d'une ville « vivante » « soudée » ou « active » encore, il me semble que le constat est clair : nous sommes fondamentalement toutes et tous d'accord pour entretenir et développer des lieux de rencontre de qualité, pour toutes les générations.

Or ce projet pour l'esplanade de Chantemerle, c'est exactement ça ! C'est une sorte de jumelle de l'esplanade du Prieuré si on veut, au nord notre commune, on y retrouve la vue, les activités liées à l'église et les activités des quartiers alentours comme la soupe d'Halloween ou le vide-greniers typiquement. Avec en plus une école juste à côté ! Et c'est la seule place publique du style à Pully nord ! Donc, un investissement à Pully-Nord me semble aussi quelque chose de non négligeable.

Il nous semble donc que d'y consacrer une part de notre budget, pour sécuriser, arboriser et réaménager la zone, c'est nécessaire. Pour inviter notre population à s'y retrouver et permettre aux activités de continuer, sans craindre la chaleur notamment, comme cela a déjà été mentionné.

C'est que nous communiquons sur nos stands, c'est ce qui figure sur nos flyers, c'est apparemment ce que nous avons tous à cœur de proposer à notre population. Alors, encore une fois, dans ce cadre-là, puisque c'est dans tous nos programmes de campagne, il me semble, alors allons-y et acceptons ce préavis ce soir.

**M. Bertrand YERSIN demande la parole :**

Si je prends la parole, c'est pour proposer un amendement à ce préavis, sur lequel je vais revenir.

Il se trouve que j'habite à proximité immédiate de l'esplanade de Chantemerle. Il se trouve qu'en dehors de la démarche participative, j'ai participé à la dernière réunion d'information organisée à la salle paroissiale de Chantemerle avec un bon nombre de personnes du quartier. Toutes les personnes présentes ont souligné l'intérêt d'imaginer ce réaménagement de la place, cette extension de la zone de rencontre et l'augmentation des aspects de convivialité de cet endroit.

La remarque la plus critique qu'il me semble avoir entendue, je ne parle pas de savoir si c'est 20%, 60% des personnes présentes, c'est une arborisation jugée possiblement excessive. C'est la raison pour laquelle, y compris pour les raisons des coûts de ce projet, je propose un amendement financier, représentant environ 15% du montant total.

Si l'on regarde le préavis, le coût de jardinage, c'est-à-dire tout ce qui concerne les plantations d'arbustes et d'arbres représentent CHF 440'000.00, je propose un amendement de CHF 200'000.00 en moins au coût total,

soit d'avoir une conclusion 1) qui serait :

d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'090'000.00 TTC destiné à ...  
suite de l'intitulé de la conclusion 1)

Voilà pourquoi, je propose cet amendement au Conseil communal ce soir.

**Le Président :**

Merci M. Yersin, j'ai besoin de votre amendement écrit et signé.

Nous voterons sur cet amendement, une fois la discussion close.

**M. Philippe SLAMA demande la parole :**

Comme nous avons déjà eu en préambule des attaques claires contre la droite, qu'on a des insinuation un peu directes et indirectes, j'aimerais quand même répondre.

Notre constat, il est assez clair. On a une commune du nord au sud et pas juste à Chantemerle. Chantemerle aujourd'hui, c'est une esplanade qui vit, une esplanade que je ne considère pas forcément comme très minéralisée, une place de jeux ombragée, une autre partie de l'esplanade qui a effectivement beaucoup moins d'arbres, mais qui est très utilisée. Il y a aussi à l'arrière, un terrain de basket, un terrain de foot et quelques aménagements au-dessus de l'abri de la protection civile. Il y a aussi maintenant un nouveau collège qui a amené un peu de fraîcheur, on a pu replanter des arbres. C'est une esplanade aujourd'hui qui n'est pas desservie directement par les transports publics d'une manière soutenue. Typiquement la ligne qui traverse notre commune ne passe pas à côté.

On a effectivement magnifiquement revitalisé la vie au sud du Pully, au Port, on a maintenant une deuxième place qu'on appelle Pully-Nord, il y a aussi le quartier de Fontanettaz, il y a d'autres quartiers sur notre commune qui aujourd'hui peut-être méritent aussi qu'on les regarde et qu'on les arborise, qu'on fasse des quartiers et qu'on enlève un peu des places très chaudes, minérales pour les habitants de ces quartiers.

Notre intention, je pense que dans le rapport de minorité, cela a été clairement dit, c'est une question de priorisation et une question de coût et c'est une question pour l'ensemble de la population de Pully. Y a-t-il d'autres endroits sur lesquels demain, nous ferons aussi des parcs un peu plus ombragés, moins minéraux pour le bénéfice de tous et peut-être aussi accessibles pour le plus grand nombre.

C'est aussi dans cette réflexion qu'aujourd'hui on doit se poser la question, qu'on dit oui à ce projet, sachant l'état de nos finances, de se demander si demain on pourra et on assumera aussi de voter oui sur d'autres projets et qui auront aussi besoin de quartiers vivants dans d'autres partie de la ville qui seront pour le bénéfice de tous. Ce n'est pas pour péjorer la vie des gens de Chantemerle qu'une minorité s'est opposée et propose au Conseil de rejeter ce préavis, c'est bien par souci aussi de regarder à d'autres endroits, on a parlé du PDCom, on a parlé aujourd'hui de l'avenue de Chantemerle qui a pu être sécurisée et on s'en réjouit, on peut aussi voir cette esplanade sécurisée sans forcément y mettre quarante arbres, une fosse et dépenser CHF 1,3 millions, on sera tous d'accord là-dessus, c'est dans cet esprit-là qu'effectivement nous sommes totalement en ligne avec le programme et nos idées, mais nous regardons aussi devant, c'est un devoir que nous pensons important, prioriser et regarder aux alentours quels sont les autres quartiers qui sont aussi atteignables et qui méritent notre attention.

**M. Lucas GIRADET, Municipal, demande la parole :**

Je pense qu'il était bon de laisser se dérouler le débat, les discussions et d'entendre les questions. Je vais essayer de répondre à un certain nombre de remarques et de questions nombre pour vous fournir certains éléments essentiels à connaître avant de voter.

Je me permets d'abord de revenir sur le rapport de minorité, puisqu'il synthétise un bon nombre d'éléments et d'apporter quelques précisions, quelques correctifs à ce rapport.

Je ne reviendrai pas sur les questions financières, chacun est libre de juger si c'est trop ou pas assez important, prioritaire ou pas prioritaire, par contre au point 3 de ce rapport, où il est mentionné que le préavis indique que les travaux réalisés dans le cadre du préavis 03-2023 concernant la construction du bâtiment scolaire ont permis de dégager un solde non dépensé de CHF 1'650'000.00, ce qui est effectivement exact. Mais non, le préavis ne

sous-entend pas qu'on peut utiliser cet argent pour ce projet-là. C'est un autre projet spécifique, un préavis différent, d'où aussi le bouclage formel du préavis en question, le préavis 03-2023, que vous avez reçu sous forme de communication ce soir sur vos tables.

Ce sont deux projets séparés, évidemment qu'on a montré, fait le lien, mais il n'y a aucune mention comme quoi cet argent serait utilisé pour ce nouveau projet.

Au point 4 du rapport de minorité, il est fait mention du PDCom et de la nécessité d'attendre la réalisation finale du PDCom.

Je peux vous communiquer que le PDCom va confirmer la centralité de proximité de Chantemerle et c'est cela l'essentiel, je pense que c'est un peu une lapalissade que le dire : Chantemerle est et va rester une centralité de quartier avec le nouveau PDCom. Mais, évidemment, le nouveau PDCom ne va pas préciser ce qu'il faut faire de l'esplanade, comment y gérer la mobilité, le stationnement ou la végétalisation de l'esplanade. Ce ne sont pas des questions traitées par le PDCom, c'est un niveau de détail qu'on n'y trouvera pas. Par contre la centralité est confirmée.

Concernant le point 5 du rapport, les places de parcs, les places sont intégralement compensées, cela c'est en fait, je ne sais pas comment on peut en arriver à la conclusion de dire que cela constitue en une suppression effective en termes d'usage ? Il y a actuellement des places et il y aura encore après, et le même nombre.

Les nouveaux emplacements ont été validés par la DTISI et leur faisabilité technique confirmée. Il y a des allusions comme quoi on ne pourrait pas conserver ces places, qu'elles seraient supprimées. C'est faux, ces nouveaux emplacements ont été confirmés par les mandataires, qui s'appuient sur les normes en vigueur. Il n'y a aucun doute à avoir sur la possibilité de créer ces places.

La question qui ne figure pas dans le rapport, qui a été discutée en commission notamment c'est sur le régime de stationnement. Cela a été beaucoup discuté en commission, à savoir quel sera le régime de stationnement pour ces places, est-ce qu'il faut maintenir le régime actuel ou le modifier comme le propose la Municipalité dans le préavis, ce n'est pas un enjeu du préavis, cette question étant de la compétence la Municipalité.

A nouveau, si vous estimez qu'il est nécessaire de maintenir le régime actuel, on peut l'entendre, il n'y a aucun problème par rapport à ça, ce n'est pas une des conclusions du préavis de traiter du régime de stationnement des places de parc qui sont maintenues.

Quant au point concernant les îlots de chaleur, sans revenir sur le fond, vous mentionnez que les travaux du collège de Chantemerle-Nord sont inachevés. J'aimerais bien savoir de quoi il en retourne, qu'est-ce que vous entendez par là : de notre point de vue, le bâtiment est terminé, le préavis bouclé, l'exploitation transmise à la DDGS qui gère tous les bâtiments communaux. Il n'y a plus de travaux en cours ou en attente au niveau du bâtiment de Chantemerle-Nord.

Pour le point 7, concernant la démarche participative, cela a déjà été évoqué dans les interventions précédentes, par les personnes qui ont participé à ces ateliers, évidemment que cet atelier a réuni passablement de monde. On peut toujours considérer si c'est assez ou pas assez, du moment que la salle est pleine, je pense qu'on peut considérer l'exercice comme réussi. Tous les habitants dans un certain périmètre relativement large autour de l'esplanade ont été invités, donc ce n'est pas juste quelques personnes choisies au hasard, ainsi que tous les membres de l'association pour les intérêts et le développement de Pully Nord, et cela a permis de définir les contours. Un grand nombre de personnes sont donc

venues, ont consacré une soirée entière, sont revenues lors de la restitution, puis à la séance d'information mentionnée par M. Yersin au mois de janvier de cette année. La Municipalité peut considérer que la participation a été significative pour coconstruire ce projet d'espace public, y compris la présentation des résultats qui a été faite publiquement lors du dernier vide-greniers, et où des retours, des remarques positifs ou négatifs ont été récoltés par rapport au projet, qui a été ainsi encore modifié et/ou amélioré

Dans le même paragraphe, il est question des vœux ou plutôt d'un vœu, celui de M. Hammer qui a été légèrement complété. Je ne vais pas vous refaire la lecture du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023, qui disait assez clairement et M. Hammer a redit ce qu'il souhaitait, je ne pense pas qu'il y ait une incohérence intellectuelle à traiter ce vœu, mais ce qui est certain est qu'on ne peut en tout cas pas simplement mettre une porte d'entrée, une porte de sortie et dire que c'est suffisant. L'art. 5 de l'ordonnance sur les zones de rencontre, qui règle les zones de rencontre, le dit assez précisément :

Alinéa 3 de l'article 5 : « au besoin, d'autres mesures doivent être prises pour que la vitesse maximale prescrite soit respectée, telle que la mise en place d'emménagement ou de modération de trafic », si besoin, oui et il me semble que c'est assez évident qu'il va falloir aménager un tout petit peu cette zone de rencontre pour qu'elle fonctionne. Je pense que le vœu est respecté, en tout cas le projet répond à ce vœu

Sur le point 8, un manque d'éléments de coupe et de présentation de topographie, toujours dans ce rapport de minorité.

C'est un point qui a été expliqué en commission, qui a été dessiné par la cheffe de projet pendant la commission pour démontrer que la topographie de l'esplanade de Chantemerle ne sera pas modifiée, il y a des arbres qui vont être plantés, mais il n'y a rien qui va changer sur la topographie, cette espèce de plateau qui génère l'esplanade, le talus dans sa partie sud, rien ne change à ce niveau-là.

Concernant les arbres, dans le rapport de minorité, il est fait mention d'une demande d'avoir la liste des arbres. Cela répond aux questions suivantes : on se trouve en phase d'avant-projet, phase SIA 31, et ce qui a été également dit lors de la commission, la liste des essences n'est pas connue à ce stade, on sait qu'on va planter des arbres, s'agissant d'un avant-projet, il n'est pas possible de fournir une liste, cette liste n'existe pas.

Maintenant, j'en viens aux questions qui ont été posées.

Pour la question des arbres de Mme Yersin. Pour le moment, nous ne savons quels arbres seront plantés. Mais bien sûr et de nouveau, les ateliers et les restitutions de ces ateliers notamment, la séance d'information du mois de janvier, nous ont aussi donné des indications sur les vœux particuliers par rapport aux arbres et évidemment qu'il sera tenu compte de ces souhaits, de ne pas avoir des arbres trop hauts qui gêneraient la vue. Cela sera le développement de la prochaine phase, la phase 32 SIA qui permettra de faire le projet détaillé avec les arbres.

La question du coût de ce projet. Est-ce que le coût peut être revu à la baisse à qualité égale ? A qualité égale, probablement pas, c'est certain. Maintenant les objectifs peuvent être atteints avec un coût réduit, cela rejoint la proposition d'amendement de M. Yersin. Encore une fois, étant en phase d'avant-projet, il est encore possible de retoucher le projet, on va diminuer un peu la qualité, mais les objectifs principaux du projet peuvent être maintenus et, je pense, je n'ai pas encore consulté notre chef de projet, je pense qu'on peut vivre avec une enveloppe réduite de 15%, est-ce que cela concernerait les arbres,

certains arbres, les fosses de plantation, l'aménagement routier ou un peu de tout cela, cela reste à voir, mais je pense qu'on peut vivre avec un préavis amputé de 15%.

Quant à la question de Mme Gazzola, je ne sais pas du tout si Pully est la ville plus chaude du Canton, de Suisse ou d'Europe, je n'ai pas cette information-là. Par contre il est vrai qu'un certain nombre d'arbres ont été plantés dans le cadre de la conception du préau du nouveau bâtiment scolaire et de la première aire de la zone de rencontre, c'est incontestable. Toujours est-il qu'il n'y a aucun arbre qui a été planté sur l'esplanade proprement dite, cela, vous en conviendrez aussi !

M. du Bois a posé la question sur quelle base le préavis a été monté. Je le redis encore une fois sur la base d'un avant-projet, donc forcément, il n'y a pas encore de soumissions rentrées à ce stade-là, c'est un avant-projet estimé par les mandataires qui ont travaillé sur ce projet. Je ne dirais pas que c'est la norme, mais il y a un certain nombre de préavis qui sont présentés à ce Conseil sous cette variante, d'avant-projet plutôt que de soumissions rentrées ou soumissions partiellement rentrées, c'est relativement usuel de le faire cela comme ça.

Et, M. Slama pour conclure, pose la question des priorisations des quartiers.

Alors, cela tombe bien puisque le préavis suivant à l'ordre du jour c'est le préavis sur la stratégie Réseau vivant, qui si vous l'avez lu, montre bien les intentions de la Municipalité de développer des espaces publics arborés dans toute la ville. Fontanettaz sera aussi un projet pilote de la stratégie Réseau vivant, Chantemerle est une application de la stratégie Réseau vivant, d'autres quartiers et places de la ville devront aussi être repensés sous cette optique-là, donc il n'est pas question aujourd'hui de choisir quel quartier on veut prioriser, mais plutôt de s'appuyer sur un projet existant proposé aujourd'hui au Conseil et les autres quartiers suivront dans un ordre à définir évidemment.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions et je vous remercie pour votre attention.

#### **M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :**

J'aimerais revenir brièvement sur l'appréciation de la Municipalité, notamment sur la dimension financière de ce projet et pour vous dire que la Municipalité a fait un travail de priorisation, qu'on peut évidemment contester, qu'elle a considéré que c'était un projet de qualité, au bénéfice de la population pour un lieu emblématique de notre Commune et qu'il était supportable financièrement.

La Municipalité ne partage pas l'avis exprimé d'une courte majorité de la commission des finances, c'est un projet qui est supportable pour nos finances. J'aimerais dire à titre d'illustration que ce million, arrondissant, un million deux, un million trois, va s'étaler dans le temps en termes de sortie de trésorerie et va peser de manière marginale sur nos finances. À titre d'exemple, j'aimerais vous dire je dois libérer sans frémir chaque trimestre, un montant dix fois supérieur à cet investissement total pour notre participation aux péréquations, qui financent des politiques dans les villes comme Lausanne, Yverdon ou Renens, pour citer les trois principales bénéficiaires.

La Municipalité considère qu'investir aussi pour notre population, c'est quelque chose qui est important, cela a été rappelé dans le débat, pour un espace de qualité, un espace emblématique de Pully, et je vous encourage vivement à soutenir ce projet qui est financièrement supportable, qui ne changera pas, malheureusement, j'ai envie de dire, la situation financière de notre Commune, ni en mal, ni en bien.

**Mme Lena YERSIN demande la parole :**

Récemment, la Municipalité a planté des arbres au Quai Milliquet. Tout le monde a applaudi. J'invite M Slama à applaudir et à accepter ce préavis pour Pully-Nord.

Je profite de ce moment, pour remercier notre Municipalité, pendant toutes ces années, notre Municipalité nous a beaucoup soutenu, nous ceux de Pully-Nord, sinon c'est vraiment très difficile pour la vie quotidienne des habitants de Pully-Nord. Merci beaucoup.

**Mme Isabelle FARKAS demande la parole :**

En tant que cosignataire et vu le débat de ce soir, j'ai envie de vous proposer de couper la poire en deux : et de réaliser le projet avec le montant inscrit au le plan des investissements, soit CHF 800'000.00.

Je propose donc aussi un amendement avec cette somme de CHF 800'000.00 pour la conclusion 1) du préavis.

**Le Président :**

J'ai besoin de votre amendement par écrit et signé.

**M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :**

Cela faisait partie de mes notes également et j'ai oublié de le mentionner.

Le plan des investissements, pour comprendre, est élaboré au mois d'août, présenté au mois de décembre pour un préavis, tel que celui-ci, qui vous est soumis au mois de mars.

Le montant qui est donc inscrit au plan des investissements au mois d'août est très en amont de la conception du projet et peu s'écarter plus ou moins du montant qui est proposé dans le préavis. L'estimation du PI ne tient pas la route et à choisir entre les deux amendements, l'amendement de M. Yersin peut être soutenu par la Municipalité au contraire de celui qui vient de vous être proposé.

**M. David CONTINI demande la parole :**

Je vais faire court, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais quand je vois l'acharnement dont on fait preuve pour raboter le financement du projet, cela m'interpelle.

Il y a une année, quasiment jour pour jour, on a voté le 26 février 2025 sur le préavis 03-2025 qui demandait un crédit de CHF 7'192'000.00 pour refaire des conduites industrielles et de la chaussée, vers Champittet, C.F. Ramuz, Général-Guisan, et dans ces CHF 7 millions, on a dépensé CHF 2'300'000.00 pour des réseaux routiers où il fallait simplement refaire un marquage des trottoirs, etc. sans réelle plus-value.

Cela m'interpelle qu'on puisse vouloir raboter un projet de CHF 1'200'000.00 pour le faire passer à CHF 1 million, puis CHF 800'000.00, alors qu'on a dépensé CHF 2'300'000.00 pour faire des trottoirs et élargir la route et c'est tout.

Il n'y a pas de raison de privilégier un quartier plutôt qu'un autre et on devrait finalement maintenir le crédit qui est demandé, qui fait suite à une étude poussée.

**M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :**

Pour que cela soit tout-à-fait clair, mon collègue Lucas Girardet l'a dit, la Municipalité se rallie à l'amendement de M. Yersin.

**M. Roland DU BOIS demande la parole :**

Dans mon intervention, j'ai demandé sur quelles bases le montant du préavis a été réalisé. Visiblement, on ne m'a pas répondu. Je pense qu'au niveau du plan des investissements, il a été prévu CHF 800'000.00, d'après les métrés et les éléments que j'ai réalisés, je peux vous dire que normalement, ce montant de CHF 800'000.00 ne devrait pas être dépassé.

**Le Président :**

Il me semble que M. Girardet a donné un élément de réponse à ce sujet.

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Nous passons au vote sur les conclusions de ce préavis :

Le Conseil communal de Pully,  
vu le préavis municipal N° 03-2026 du 21 janvier 2026,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,  
décide

1) d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'290'000.00 TTC, destiné à financer l'extension de la zone de rencontre de Chantemerle et pour le réaménagement de l'Esplanade, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

Deux amendements ont été proposé pour cette conclusion 1) du préavis :

L'amendement de M. Yersin qui propose de réduire le montant de CHF 200'000.00  
Le crédit accordé serait alors de CHF 1'090'000.00

L'amendement de Mme Farkas qui propose d'accorder la somme de CHF 800'000.00,  
soit une réduction de CHF 490'000.00

Nous allons opposer ces deux amendements :

la touche verte pour accepter l'amendement de M. Yersin, CHF 1'090'000.00

la touche rouge pour accepter l'amendement de Mme Farkas, CHF 800'000.00

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'amendement de M. Yersin l'emporte par 51 voix, contre 36 pour l'amendement de Mme Farkas.**

Deuxième vote :

Acceptez-vous l'amendement de M. Yersin de 1'090'000.00 ?

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : l'amendement est accepté par 74 oui, 11 non, 2 abstentions.**

Nous passons au vote final sur les conclusions amendées :

Je vous les relis :

1) d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'090'000.00 TTC, destiné à financer l'extension de la zone de rencontre de Chantemerle et pour le réaménagement de l'Esplanade, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

2) d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;

3) d'autoriser la Municipalité de procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :

- a) par annuités égales sur 10 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux espaces publics ;
- b) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
  
- c) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public ;
  
- d) par annuités égales sur 60 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
  
- e) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : le préavis 03-2026 amendé est accepté par 52 oui, 33 non, 3 abstentions.**

## **2.5 Préavis 04-2026 Réseau vivant - Présentation de la stratégie municipale pour le Maintien et le développement de la biodiversité et de sa première phase de déploiement**

### **Le Président :**

Je rappelle que selon l'art. 37 de notre règlement, le préavis d'intention, ici stratégie municipale, est présenté au Conseil pour que celui-ci prenne connaissance des lignes directrices que la Municipalité entend suivre dans un domaine politique déterminé. Ce préavis n'est pas examiné par une commission, n'est pas soumis au vote du Conseil et n'engage pas ce dernier.

Avant d'ouvrir la discussion, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle souhaite s'exprimer sur ce préavis, en guise d'introduction à la discussion que je vais ouvrir. Ce n'est pas le cas.

J'ouvre la discussion sur cette présentation.

### **M. Remo KUONEN demande la parole :**

La présentation de la stratégie municipale pour le maintien et le développement de la biodiversité et de sa première phase de déploiement est certainement un document extrêmement utile et intéressant qui répond, au moins en partie, à de nombreuses interrogations de la population pulliérane.

Néanmoins, nous avons le sentiment que le moment choisi pour ce faire est inopportun. En effet, combien de fois ne nous a-t-on pas fait remarquer que, le Conseil communal ayant pris acte sans une remarque sur un préavis d'intention, il s'était engagé alors sur la voie de l'adoption des projets qui lui étaient soumis et qui s'inscrivaient en réponse précisément dans le cadre des intentions présentées par la Municipalité.

Aujourd'hui, nous sommes à 4 mois de la fin de la législature 2021-2026 et trois municipaux sur cinq ne s'engageront plus pour la suite des opérations. Il nous semble donc par conséquent effectivement peu opportun d'engager les futurs nouveaux élus à

l'exécutif dans une politique sans qu'ils aient la possibilité de donner éventuellement certaines orientations à des projets dont le déploiement et les actions concrètes sont planifiés jusqu'à la fin de la décennie. D'ailleurs, la plupart de ces dernières devraient s'inscrire dans le cadre de l'examen du nouveau PACom qui devra faire l'objet d'une décision de la part du Conseil communal dans sa nouvelle composition.

Un tel document aurait véritablement sa raison d'être en étant examiné et discuté avec les nouveaux élus aussi bien à l'exécutif qu'au législatif.

Alors, la question se pose réellement de savoir si nous devons vraiment prendre acte de ce préavis ce soir ou bien renvoyer son examen aux futurs responsables politiques de la prochaine législature 2026-2031.

**Le Président :**

C'est un préavis d'intention. On ne peut que constater et prendre connaissance sans que cela n'engage le Conseil.

**M. Lucas GIRARDET demande la parole :**

Je voudrais répondre brièvement à M. Kuonen.

Ce document s'inscrit plutôt dans le cadre du PDCom plutôt que le PACom. C'est plutôt de l'ordre du document stratégique qui accompagne le Plan Directeur, le Plan d'Affectation, lui va plutôt lui régler le détail de l'aménagement et de l'urbanisation de Pully.

Maintenant, il faut aussi voir que tout ne va pas s'arrêter le 30 juin prochain. Tous les projets de l'administration, qui sont en cours de préparation, voire même votés, comme le préavis de Chantemerle, il ne sera pas réalisé, même au niveau de l'administration, l'étude finale du projet, ne sera pas réalisée avant le 30 juin. Ce qui veut dire que de toute manière les projets continuent et seront transmis d'une équipe à l'autre, quoi qu'on en pense.

Cette stratégie va générer un certain nombre de décisions de la part de la Municipalité et du Conseil communal, progressivement, selon son application. Il n'y a aucun problème à ce que la Municipalité adopte cette stratégie maintenant, la présente au Conseil communal et qu'ensuite elle se déploiera au fil du temps, par un certain nombre de décisions, encore une fois, soit de la Municipalité, soit du Conseil communal.

**M. Frédéric BRÜNDLER demande la parole :**

Je souhaite d'abord remercier la Municipalité pour la qualité du travail présenté.

La stratégie du Réseau vivant constitue un document structurant, qui permet de mieux comprendre les enjeux de biodiversité sur le territoire communal et les leviers d'action dont disposent notre Ville.

Le diagnostic présenté montre d'ailleurs plusieurs éléments intéressants : la présence de structures écologiques importantes comme les cordons boisés de la Vuachère et de la Paudèze, mais aussi les défis réels liés à la densification, à l'imperméabilisation des sols ou encore à la fragmentation des milieux naturels.

La démarche proposée vise ainsi à considérer la biodiversité comme une infrastructure urbaine à part entière, au même titre que les réseaux techniques, afin de maintenir les services et les écosystémiques nécessaires à la qualité de vie en ville. Cette approche est pertinente et correspond aux orientations actuelles en matière d'aménagement du territoire.

Cela étant dit, plusieurs questions de fond méritent selon moi d'être clarifiées afin de garantir une cohérence et la pérennité de cette stratégie.

Premièrement, la stratégie s'inscrit sur un horizon à long terme ou même le très long terme, avec des objectifs qui s'étendent parfois jusqu'en 2055, notamment en matière de couverture arborée. Comment la Municipalité envisage-t-elle d'articuler ces objectifs avec les instruments structurants actuellement en révision, comme le Plan directeur Communal et le Plan d'Affectation Communal ?

Deuxièmement, le diagnostic montre que plus de 60% du territoire communal appartient à des propriétaires privés et la réussite de cette stratégie dépendra donc largement de la capacité à mobiliser ces acteurs. Quels outils la Municipalité prévoit-elle pour transformer ces propriétaires privés en véritables partenaires du projet et donc du succès du projet ?

Troisièmement, la stratégie prévoit une intégration progressive du Réseau vivant dans les politiques publiques communales et dans le budget. Il serait utile de comprendre comment cette dimension sera priorisée et pilotée dans la durée, afin d'éviter que cette stratégie reste principalement un document d'orientation.

Enfin, la question que nous devons donc nous poser ce soir n'est pas tant celle de l'intérêt de cette stratégie, qui est réel, mais plutôt celle de la manière dont elle doit être portée, consolidée et appropriée politiquement pour garantir sa réussite sur le très long terme.

**M. Lucas GIRARDET demande la parole :**

Je n'ai évidemment maintenant pas les réponses précises à vos questions sur le déploiement dans le temps.

Il faudra bien sûr monitorer le déploiement de cette stratégie, fixer des objectifs à moyen terme, poser des jalons, analyser ce qui a déjà été fait, ce qui reste à faire, c'est donc tout une perspective qui s'ouvre maintenant avec cette stratégie, mais qui pose vraiment le cadre, comme vous l'avez dit, tant du point de vue des aspects financiers, que du point de vue des réalisations, à décider au fur et à mesure, notamment par les nouvelles autorités.

**Le Président :**

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

## **2.6 Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles**

**Le Président :**

Les réponses de la Municipalité aux différentes propositions vous sont parvenues par courriel. Toutefois, pour chacune d'elles, je m'adresserai à l'auteur afin de lui demander s'il souhaite prendre la parole, ainsi qu'aux membres du Conseil qui souhaiteraient intervenir.

### **2.6.1 Postulat 06-2024 « L'étude et l'élaboration d'un plan financier à 5 ans en vue d'une hausse du plafond d'endettement ainsi que la cession d'actifs de la fortune communale ou de toutes autres mesures destinées au financement des investissements »**

De M. Stephan Margelsich - Séance du 25 septembre 2024

**M. Stephan MARGELISCH demande la parole :**

La réponse de la Municipalité se limite à la question de savoir s'il est opportun ou non d'augmenter le plafond d'endettement d'ici à la fin de la législature.

Cependant, elle néglige la demande d'élaborer un plan financier à 5 ans. Je me réjouis bien sûr que la dette bancaire se monte effectivement à CHF 187 millions à fin 2025. Je rappelle que le préavis sur le budget voté le 10 décembre dernier mentionnait un endettement culminant à CHF 215 millions à cette même échéance.

On apprend donc ce soir qu'il y a un bonus de CHF 28 millions par rapport à la prévision, bonus qui nous éloigne de la limite fixée par le plafond d'endettement. C'est bien évidemment une nouvelle réjouissante.

Toutefois, cette embellie à court terme, ne doit pas nous faire oublier le gros temps qui s'annonce. On a constaté à mainte reprise, le plan d'investissement n'est pas financé dans les conditions actuelles. Je regrette donc que l'on renonce à un instrument de gestion telle qu'une planification financière à 5 ans, mise à jour régulièrement sans attendre l'échéance quinquennale sur le préavis sur le plafond d'endettement.

**Le Président :**

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

**2.6.2 Motion 02-2025 « Pour un développement harmonieux de la commune de Pully »**  
De MM. Jean-Marc Duvoisin et Roland du Bois - Séance du 2 avril 2025

**Le Président :**

Est-ce que l'un des deux motionnaires souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.  
Merci à La Municipalité pour la réponse à cette motion.

**2.6.3 Interpellation 17-2025 « Mise en place d'un service de médiation administrative communale à Pully - coûts, enjeux et perspectives »**  
Mme Tânia Gazzola - Séance du 10 décembre 2025

**Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :**

Je remercie la Municipalité pour sa réponse et je note qu'elle indique de ne pas constater d'augmentation significative des situations conflictuelles.

Je relève toutefois qu'il n'existe ni recensement systématique, ni estimation des coûts directs ou indirects, ni outil de suivi transversal. Il est toujours rassurant d'apprendre qu'il n'y a pas de phénomènes préoccupants, même lorsqu'il n'a jamais été mesuré.

Je prends donc acte que nous ne disposons pas aujourd'hui d'une vision consolidée de la conflictualité administrative à Pully.

**Le Président :**

Est-ce qu'une autre personne souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

**2.6.4 Interpellation 18-2025 « Transparence et rôle de la commune dans le classement du patrimoine bâti »**  
De Mme Tânia Gazzola - Séance du 10 décembre 2025

**Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :**

A nouveau, je remercie, avec M. Philippe Slama cosignataire, la Municipalité pour sa réponse détaillée apportée.

Il ressort clairement de cette réponse que la commune joue un rôle actif dans le processus de recensement. C'est elle-même qui a initié la révision en cours. Elle participe aux

séances de travail, elle peut formuler des observations et, dans certains cas, celles-ci ont conduit à une modification des notes attribuées aux bâtiments. Or, au cours de la séance du 19 novembre de ce Conseil, il a été affirmé et je cite : « la commune n'a aucun rôle dans l'attribution des notes » et qu'elle, je cite de nouveau « reçoit simplement la note définitive ». La réponse écrite reçue aujourd'hui montre que cette formulation était à tout le moins réductrice et il nous paraît important que le rôle réellement exercé par la commune soit pleinement assumé et clairement communiqué, puisqu'il engage directement nos responsabilités en matière d'aménagement du territoire et de protection du patrimoine de la Ville.

**Le Président :**

Une autre prise de parole concernant cette réponse à cette interpellation ? Ce n'est pas le cas.

## **2.7. Propositions individuelles**

### **2.7.1 Postulat 01-2026 « Déplacer et développer le marché de Pully »**

M. Bertrand Yersin et consorts

**Le Président :**

Je constate que ce postulat respecte le délai réglementaire de 7 jours pour pouvoir être traité aujourd'hui conformément à l'art. 67 al.1 de notre règlement.

La procédure sera donc la suivante : nous entendrons successivement l'auteur du postulat, puis la Municipalité, puis enfin le président sur la proposition, comme le veut l'art. 68 al.1 de notre règlement.

Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle du postulat. Nous passerons ensuite à la discussion et au vote.

J'invite donc M. Yersin à présenter son postulat.

**M. Bertrand YERSIN :**

Une fois n'est pas coutume, au Conseil communal, permettez-moi avec les cosignataires de ce postulat, de rêver un peu.

Le rêve, c'est dans l'avenir, dans un délai deux, trois ans, par une matinée ensoleillée, sur la place Obernai, avec un Prieuré rénové, une terrasse conviviale de la brasserie-restaurant et un marché, nous offrant de nombreuses marchandises locales.

Le marché de Pully existe depuis 1974, il était originellement sur la place Obernai, puis fut déplacé à la place de la Gare en 2001.

Depuis lors, son rôle social et d'animation du centre de Pully fut fortement réduit par cette localisation. A ce jour, ce marché bi-hebdomadaire de la place de Gare comprend quatre à sept étals de marchands. Il n'existe à proximité aucun restaurant avec terrasse, sa fréquentation est limitée et sa convivialité réservée. La proposition qui est faite ce soir, de déplacer ce marché ou de le remettre sur la place Obernai permet d'imaginer que depuis le Parking du Centre, les personnes qui se rendent au marché se déplacent sur la rue de la Poste, augmentant ainsi l'activité de cette artère centrale, augmentant également l'attractivité des commerces de cette rue et permettant d'avoir un marché de plus grande dimension dans une situation optimale.

Ainsi, en conclusion, le postulat souhaite mandater la Municipalité pour prévoir à moyen terme le déplacement du marché bi-hebdomadaire sur la place Obernai, voire de permettre son extension sur certaines places de parking de la rue de la Poste à proximité, le tout en coordination avec les exposants actuels. Coordonner ce déplacement avec l'ouverture à venir du restaurant-brasserie du Prieuré, les travaux du Prieuré terminés et prévoir l'extension horaire du marché jusqu'à 14h00.

Merci de bien vouloir soutenir ce postulat.

**Le Président :**

Je passe la parole à la Municipalité. Est-ce qu'elle souhaite intervenir ? Ce n'est pas le cas.

Je m'exprime à présent sur la recevabilité formelle de ce postulat sur laquelle notre Conseil doit se pencher selon l'art. 67 al.3.

Il est selon moi recevable dans la mesure où il satisfait à toutes les exigences de forme et de fond d'un postulat en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. En l'absence de discussion, ce postulat sera considéré comme recevable sur le plan formel.

Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ?

Cela ne paraît pas être le cas. Il est considéré comme recevable.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce postulat. La parole est-elle demandée ?

**Mme Liliane MASSON demande la parole :**

Je voudrais, depuis longtemps et j'ai déjà exprimé ma proposition : je voudrais avoir une plateforme sur le lac et faire un marché qui peut être modulable, plus grand ou plus petit, adaptable, qui serait le plus beau du monde et qui va ouvrir la voie du développement du tourisme, tel qu'il pourrait être encouragé en ces temps où il y a peu de possibilité de développement économique, de nous inscrire dans une ligne de développement touristique. Alors, cela va attirer un grand nombre de touristes, le plus beau marché du monde sur un des plus beaux lacs du monde dans une beauté du bassin lémanique qui est superbe.

Cela ne me semble pas si difficile que ça du point de vue technique et je voudrais avoir en perspective, lorsqu'il sera possible, un beau marché sur le lac.

**Le Président :**

Est-ce que la parole est encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Selon l'art. 68 al. 2, je me tourne vers l'auteur de ce postulat pour lui demander formellement s'il souhaite retirer son postulat, le transmettre directement à la Municipalité, auquel cas vous avez besoin de la majorité des votes des membres présents ou est-ce que vous souhaitez le renvoi à une commission, dans ce cas, il vous faudra un cinquième des voix ?

**M. Bertrand YERSIN :**

Je souhaite qu'il soit transmis à la Municipalité.

**Le Président :**

Beaucoup de personnes, vu l'heure tardive j'imagine, ont quitté la séance.

Combien sommes-nous actuellement ? On va le voir avec le vote avec vos boîtiers.

Nous passons au vote pour un renvoi à la Municipalité du postulat, sachant qu'il faut la majorité des personnes présentes.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : le renvoi du postulat à la Municipalité est accepté par 56 oui, 7 non, 6 abstentions.**

## **2.7.2 Postulat 02-2026 « Pour la création d'un cimetière animalier »**

Mme Lena YERSIN

### **Le Président :**

Je constate que ce postulat respecte le délai réglementaire de 7 jours pour pouvoir être traité aujourd'hui conformément à l'art. 67 al.1 de notre règlement.

La procédure est la même que pour le postulat précédent.

Je passe la parole à Mme Yersin.

### **Mme Lena YERSIN :**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003, pour la loi suisse, les animaux ne sont plus des choses mobilières mais des êtres vivants.

Dans notre société, un animal de compagnie est très souvent considéré comme un membre à part entière de la famille. Il accompagne les enfants dans leur développement. Il offre une présence réconfortante aux personnes âgées. La mort d'un animal familial sera ressentie douloureusement par ceux qui l'auront côtoyé durant des années. Ils éprouveront alors le besoin de lui offrir une sépulture pour préserver sa mémoire. Une telle possibilité existe dans certaines communes de Suisse alémanique, ou à l'étranger. Sous certaines conditions restrictives, les propriétaires peuvent enfouir une dépouille sur leur propre terrain. Sinon, les dépouilles animales peuvent uniquement être incinérées.

À Pully, une estimation qui figure dans le texte du postulat, donne environ 230 dépouilles animales par année, rien que pour les chiens et les chats. C'est pourquoi, je prie la Municipalité d'examiner s'il serait possible de créer un cimetière animalier sur un emplacement approprié du territoire communal.

### **Le Président :**

Je passe la parole à la Municipalité. Souhaite-t-elle intervenir ? Ce n'est pas le cas.

Je m'exprime à présent sur la recevabilité formelle de ce postulat sur laquelle notre Conseil doit se pencher selon l'art. 67 al.3.

Il est selon moi recevable dans la mesure où il satisfait à toutes les exigences de forme et de fond d'un postulat en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport, conformément à l'art. 66 al. 1, lettre a de notre règlement.

En l'absence de discussion, ce postulat sera considéré comme recevable sur le plan formel.

Quelqu'un souhaite- il s'exprimer ?

Cela ne paraît pas être le cas. Il est considéré comme recevable.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce postulat. La parole est-elle demandée ? ce n'est pas le cas, la discussion est close.

C'est le moment de la question, Mme Yersin, souhaitez-vous transmettre ce postulat directement à la Municipalité, auquel cas vous avez besoin de la majorité des membres présents ou est-ce que vous souhaitez le renvoi à une commission, dans ce cas, il vous faudra un cinquième des voix ?

**Mme Lena YERSIN :**

Tout d'abord, je voulais que ce postulat soit renvoyé directement à notre Municipalité pour étude et rapport. Moi je trouve que cela ne coûte rien. S'il existe cette possibilité ou pas, si elle existe, on peut aller plus loin. Si ce n'est pas possible, tant pis. Mais, vu le résultat des positions des groupes, je préfère choisir une solution plus coûteuse, cela veut dire le renvoi à une commission ad hoc.

**Le Président :**

Nous sommes maintenant 73 présents. Dans le petit tableau que m'a fourni mon prédécesseur à ce perchoir, M. Bründler, je vois que pour un cinquième de 73 présents, il vous faut 15 votes favorables.

Nous passons au vote avec le boîtier :

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : Le renvoi à une commission ad hoc du postulat est accepté par 32 oui.**

### **2.7.3 Interpellation 01-2026 « Mise en conformité pataugeoire du Parc Guillemain » de M. Roland du Bois**

**Le Président :**

On en a parlé un tout petit peu, M. le Conseiller du Bois, votre interpellation n'est pas recevable au sens de l'art. 70 de notre règlement. On en avait parlé par courriel le 8 décembre 2025, je ne fais aujourd'hui que réitérer ces éléments.

Le Conseil communal s'est déjà prononcé sur cet objet en adoptant le préavis 23-2025, lequel a été accepté par 70 des conseillers présents, contre 5 avis contraire et 5 abstentions.

Une interpellation ne peut ni rouvrir une décision prise par le Conseil, ni proposer une alternative à un projet déjà voté. Or, votre texte vise précisément à remettre en discussion la solution adoptée.

L'interpellation n'est pas recevable, vous souhaiteriez peut-être que ce texte soit pris en considération comme un vœu ?

**M. Roland DU BOIS :**

Sur la base de ma première interpellation, j'ai commis une erreur en la retirant. Là, ce problème de pataugeoire reste un problème spécifique du parc Guillemain. Je passe donc ceci en vœu, en précisant toutefois qu'avec la mise en conformité de la pataugeoire, le parc Guillemain retrouverait toute son attractivité.

**Le Président :**

Nous prenons note de votre vœu.

**2.7.4 Interpellation 02-2026 « Interpellation à la DUE concernant les terres polluées au Collège Principal » de Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer**

**Le Président :**

Conformément à l'art. 70 de notre règlement, cette interpellation sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre Assemblée.

Je prie celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de lever leur carton orange. Il y en a bien plus de 5. Je vous remercie.

Mme Hirsch-LORENZ vous avez la parole.

**Mme Karine HIRSCH-LORENZ**

Il semblerait que le Collège Principal soit touché par une pollution de terre. Cela engendre des retards et des surcoûts. Nous devons arrêter d'être trop naïfs et comprendre d'où vient la pollution, en quoi elle consiste, ainsi que les coûts supplémentaires engendrés par cette pollution. Cette pollution pourrait venir des rails appartenant aux CFF, ainsi les frais pourraient leur être reportés, selon le principe du pollueur-payeur.

La question d'où vient la pollution est importante et doit être comprise par la Municipalité. Il me paraît indispensable dès lors que le Conseil communal soit en possession des analyses effectuées et sache qui sont les mandataires en charge de la dépollution, qui a découvert la pollution du sol et quels sont les coûts engendrés pour dépolluer ces terres. En effet, cette problématique est récurrente et va revenir notamment dans le cadre du projet du delta de la Paudèze, avec des terres qui sont déjà annoncées polluées.

Mes questions à la DUE sont déposées dans l'interpellation, donc je remercie la Municipalité, M. Girardet, pour la réponse à ces questions et vous invite, chères et chers collègues à soutenir cette interpellation.

**Le Président.**

Cette interpellation a bel et bien été soutenue par au moins cinq voix.

Est-ce que la Municipalité souhaite répondre aujourd'hui à cette interpellation ? Non, la Municipalité répondra par écrit pour la prochaine séance.

**2.7.5 Interpellation 03-2026 « Chantemerle Nord - Suites données aux expertises relatives à la qualité de l'air » de Mmes Tânia Gazzola et Karine Hirsch Lorenz-Blarer**

**Le Président :**

Conformément à l'art. 70 de notre règlement, cette interpellation sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre Assemblée.

Je prie celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de lever leur carton orange. Il y en a bien plus de 5. Je vous remercie.

Mme Gazzola, je vous donne la parole.

**Mme Tânia GAZZOLA :**

J'emploie donc l'outil de l'interpellation qui a pour but de poser une simple question à la Municipalité.

Comme vous le savez, en mai 2025, des résultats d'expertise ont été rendus public, dans lesquelles il était précisé qu'un certain nombre de problèmes techniques avaient été identifiés et pouvaient être améliorés par la réalisation de certains travaux, notamment des vitrages de couloir à fixer avec des ouvrants, des tirages d'air d'est en ouest et améliorer le potentiel de ventilation transversale du bâtiment.

On apprend aujourd'hui, avec la communication qui a été remise sur nos tables que le préavis 03-2023 a été clôturé. Aussi les questions que nous avons à poser étaient simplement de savoir si les recommandations qui ont été issues des rapports d'expertise avaient été suivies, on a vu qu'à l'automne il y a eu des travaux, mais on n'a pas eu plus d'explications. Donc de savoir si les travaux ont été faits, lesquels, puisqu'il y a eu plusieurs possibilités et si à l'issue de ces travaux, dans le cas où ils ont été réalisés, est-ce qu'il y a de nouvelles mesures de la qualité de l'air qui ont été faites ?

Est-ce que la Municipalité considère avoir aujourd'hui pleinement résolu la situation ? C'est surtout une question de point de situation.

**Le Président :**

Merci, Mme Gazzola. Est-ce que la Municipalité souhaite répondre ce soir ? Ce n'est pas le cas, la Municipalité répondra également par écrit d'ici à la prochaine séance.

**2.7.6 Interpellation 04-2026 « Parkings du port et de la piscine de Pully »**

de M. Gérald Cuhe

**Le Président :**

Conformément à l'art. 70 de notre règlement, cette interpellation sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre Assemblée.

Je prie celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de lever leur carton orange. Il y en a bien plus de 5. Je vous remercie.

**M. Gérald CUCHE :**

Il n'est pas dans mon intention de procéder à une lecture partielle ou totale de mon interpellation, vous avez pu en prendre connaissance, simplement, vous communiquez que c'est à la demande de plusieurs habitants de Pully que j'ai déposé cette interpellation.

**Le Président :**

Par pure formalité, est-ce que la Municipalité souhaite répondre ce soir ? Ce n'est pas le cas, la réponse sera donnée par écrit à la prochaine séance.

**2.8 Divers**

**Le Président :**

Est-ce qu'il y a une conseillère ou un conseiller qui demande la parole ? Ce n'est pas le cas.

Nous avons maintenant un Conseil un peu dispersé. Nous arrivons donc au terme de notre séance. Il est 23h20.

Je remercie encore le public, pour sa présence fidèle et d'avoir assisté à nos travaux.

Au nom du Bureau, je vous remercie toutes et tous pour votre travail et votre contribution à cette séance et merci aussi à celles et ceux qui ont permis la tenue de notre séance.

On se retrouve le 1<sup>er</sup> avril prochain.  
(Applaudissements)

Patrick du Bois

Francine Medana